

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Octobre-Novembre-Décembre 2024

N°5 - 29^e année

SOMMAIRE

PV du 19 juin 2024.....	5 à 8, 10 à 14, 16, 19, 20, 22, 23
PV du 4 septembre 2024.....	32 à 34, 36, 37, 40, 42 à 44, 46
Casino:.....	9, 24, 25, 45
Gastro:.....	26 à 31
Clin d'œil:.....	35
Artisans:.....	38 et 39

**JEWELLERY
PALACE**
voir pages 17 et 48



AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de fruits

ST-LÉGIER LUNDI : 9H00 - 12H30 13H30 - 18H30 MARDI-VENDREDI : 9H00 - 18H30 SAMEDI : 9H00 - 18H00	AIGLE LUNDI : 9H00 - 12H30 13H30 - 18H30 MARDI-JEUDI : 9H00 - 18H30 VENDREDI : 9H00 - 19H00 SAMEDI : 9H00 - 17H00
--	--

MAGASIN DE ST-LÉGIER Chemin de la Veyre d'en Haut B2 1806 St-Légier +41 21 926 86 04	MAGASIN D'AIGLE Route Industrielle 8 1860 Aigle +41 21 466 18 48
---	---

ALAIN AFFLELOU

Opticien et Acousticien

MONTREUX

Prenez rendez-vous
en ligne



SORRENTINO



• Chauffage • Sanitaire • Solaire
• Détartrage • Pompe à chaleur • Pellets
• Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch

Buderus
technique de chauffage SA

CARLOS DA SILVA

CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch



LATINO

RESTAURANT & BAR
RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX
LATINORESTAURANT.CH
Telf: 021 964 13 20



LA CAVE

MONTREUX RIVIERA

La Riviera dans un verre

www.lacavemontreuxriviera.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTREUX
021 925 70 70 021 965 44 44

SoluTubes®

SA
Assainissement de conduites

Eco-technologie sans bisphénol



Après - Protégé Pendant - Saineté Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



Le Clos des Sources

Hôtel*** & Spa

 *Alsace*




Au croisement de la Route des Vins et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, se découvre cette maison de charme alsacienne et familiale. L'atmosphère boisée du Spa de 1000m² et la cuisine gourmande et locavore de son restaurant viendront parfaire votre séjour bien-être.



Entre Strasbourg et Colmar
2 rue de Rodern
F-68590 Thannenkirch
France

Le Clos des Sources

Hôtel*** Spa Restaurant

 Hôtel & Spa Le Clos des Sources

 leclosdessources_officiel

www.leclosdessources.com

+33 (0)3.89.73.10.01

Loin du monde, proche de l'essentiel



GRUNDFOS
RÉPARATEURS
AGRÉÉS
 GRUNDFOS



Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes
vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

la Mobilière

Mobilière Suisse
 Société d'assurances

Agence d'Aigle

Rue Margencel 7
 1860 Aigle

Gil Gomes

Conseiller en assurances & prévoyance
 Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85

gil.gomes@mobiliere.ch, www.mobiliere.ch/riviera



Une entreprise
familiale
 proche de
 vous



- Gérance
- Rénovation
- Courtage
- Administration PPE
- Expertise



Av. Claude Nobs 14
 CP - 1820 Montreux
 T+41 21 966 00 66
 montreux@publiaz.ch

www.publiaz.ch

EST. 1970

TABASHOP
 MONTREUX

Premium Cigars
& Accessories

Online Shop

WWW.TABASHOP.CH



DEPOSITAIRE AGREE



HORLOGERIE ◊ BIJOUTERIE ◊ JOAILLERIE



Roman Mayer

— MONTREUX —

ROMAN-MAYER.CH

39 AVENUE DU CASINO, 1820 MONTREUX

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 19 juin 2024 à 18 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 87 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: MM. Yahya Berhili, Ambroise David Crittin, Jean-Marc Forclaz, Arnaud Grand, Murat Karakas, Alisan Metic, Jörg Meyer, Mathieu Quartier-dit-Maire, Samuel Roch, Benoît Ruchet, Pierre-André Spahn, Quentin Talon, Bernard Tschopp

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024, y a-t-il des demandes de modification? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 ASSERMENTATION

2.1 De M. Alain Delseth, en remplacement de M. Cédric Marsens (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 17 h 30 afin de valider l'élection de M. Alain

Delseth, en remplacement de M. Cédric Marsens (SOC), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu. J'invite M. Alain Delseth à me rejoindre devant le pupitre, et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS!

Lecture du serment.

M. Alain Delseth est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 ÉLECTION POUR L'ANNÉE POLITIQUE 2024-2025

3.1 D'un membre du Conseil communal à la présidence.

M. le Président

Nous passons à l'élection des membres du Bureau du Conseil communal pour l'année politique 2024-2025. Le tournoi accepté par les groupes politiques en début de législature est affiché à l'écran.

Nous procéderons comme suit pour ces élections: les scrutateurs vous distribueront un carnet contenant 3 feuillets de couleurs différentes pour les votes de la présidence, de la première vice-présidence et de la deuxième vice-présidence. Ces votes se feront à bulletin secret ainsi que le dispose l'article 14 de notre règlement. Le Président du Conseil actuel participe au vote.

Ces élections auront lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. Olivier Müller pour la présidence de notre Conseil. Olivier Müller siège dans notre assemblée depuis 2016 et vous connaissez toutes et tous, ses interventions documentées. La première qualité de notre collègue est sans doute sa compétence dans de nombreux domaines, sa formation d'ingénieur civil et son master en droit attestent de nombreuses connaissances dans des domaines différents et complémentaires, mais aussi de sa grande curiosité. Olivier est né à Bombay, il y a 46 ans et il est arrivé à Montreux à l'âge de 5 mois et demi. N'importe qui d'autre aurait noté 6 mois, cela révèle une autre qualité de notre candidat, il est précis, très précis. Cela nous sera utile lors de nos débats.

Olivier n'est pas seulement curieux, il est aussi très engagé dans tout ce qu'il entreprend, ces deux qualités conjuguées sont certainement ce qui le caractérise le mieux. Ainsi, il a présidé la FSG de Chillon, il a été pompier volontaire, il a présidé notre groupe politique et il développe des activités en tant qu'indépendant. Dans notre législatif, il a siégé à ce jour dans près de 70 diverses commissions, ne me demandez pas où il trouve toute cette énergie. C'est naturellement vers lui que vous vous tournez lorsque, en tant que conseiller communal, il vous manque une information sur un sujet précis ou un élément historique. Mieux que n'importe quel outil de recherche, il vous délivrera une réponse circonstanciée, très circonstanciée, mais jamais erronée, car il est fiable. Ce n'est pas tout, Olivier est aussi bien connecté, il ne décide jamais rien, ni

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 500 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité: Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Prochain numéro: 24 février 2025

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 1: **31 janvier**

Soutien à Montreux Info-Ville: IBAN CH12 0900 00001710 6360 1



SC SECURITE
www.scsecurite.com

Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Événements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

n'intervient, sans consulter. Lorsque vous lui faites remarquer que la seule faiblesse de son intervention tient dans les 5 pages qu'il a rédigées, il vous répond que, certes, nous pourrions raccourcir, mais voilà, on perdrait en précision. Cette capacité à créer des réseaux aurait pu m'amener un peu facilement à conclure qu'il sait construire des ponts, mais en fait, sa formation d'ingénieur et sa fonction en tant que chef de projet en ouvrage souterrain l'amène plus exactement à percer des tunnels. Son activité professionnelle résume peut-être le mieux notre collègue passionné, engagé, déterminé, compétent, il n'hésite pas à déplacer des montagnes au sens propre du terme pour atteindre ses objectifs. Chers collègues, le groupe PLR vous présente la candidature d'Olivier Müller pour la Présidence de notre Conseil en étant certain qu'il saura mener nos débats énergiquement et équitablement, nous le recommandons vivement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	86	Bulletins rentrés :	86
Bulletins valables :	86	Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	10	Majorité absolue :	44

M. Olivier Müller est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2024-2025 par **69 voix**.

Voix éparses

2 M. Yanick Hess
2 Mme Laurence Siéro
1 M. Romain Pilloud
1 M. Mario Gori
1 M. Pablo Menzi
Applaudissements de l'assemblée.

M. Olivier Müller (PLR)

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Je vous remercie pour la confiance témoignée, je ne vais pas faire un grand discours de 5 pages, je souhaite vous dire que vous pouvez sortir vos agendas, parce que notre séance du mercredi 13 novembre sera extra muros et aura lieu à la salle du Grand Conseil Vaudois à 19 h 00. J'ai prévu cette sortie avec le Conseil pour aller visiter cette magnifique salle, de plus amples informations vous seront transmises en septembre, j'espère que cette proposition vous plaira. Je vous laisse réserver la fin d'après-midi du mercredi 13 novembre.

3.2 D'un membre du Conseil communal à la première vice-présidence.

M. le Président

Selon le tournus accepté et validé par les groupes politiques de ce Conseil, j'attends la proposition du groupe des Verts.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter, au nom du groupe des Vertes et des Verts, la candidature de M. Lionel Moyard, actuellement second vice-président de notre Conseil.

M. Moyard est un enfant de Clarens, où il habite actuellement. Il a toujours vécu sur notre commune, et a également été domicilié aux Colondalles et à Chernex.

Après avoir terminé une formation d'électronicien, il est devenu comptable et il prépare, en cours d'emploi, le brevet de spécialiste en finance et comptabilité. Il travaille dans une fiduciaire de la région lausannoise.

Sur le plan politique, M. Moyard est membre de notre Conseil depuis le début de la législature et il siège à la commission des finances. Par ailleurs, il est président de la sous-section des Vertes et Verts de Montreux depuis une année et trésorier de la section des Vertes et Verts de la Riviera depuis 2022.

Je vous recommande de l'élire à la première vice-présidence du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	86	Bulletins rentrés :	86
Bulletins valables :	81	Bulletins nuls :	5
Bulletins blancs :	9	Majorité absolue :	42

M. Lionel Moyard est élu 1^{er} Vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par **67 voix**.

Voix éparses

1 M. Hervé Devenoge
1 M. Ihab Al Jundi
1 M. Pablo Menzi
1 M. Matthieu Burkhardt
1 M. Yanick Hess

Applaudissements de l'assemblée

3.3 D'un membre du Conseil communal à la deuxième vice-présidence.

M. le Président

Selon le tournus accepté et validé par les groupes politiques de ce Conseil, j'attends la proposition du groupe DA.

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe DA à la joie de présenter la candidature de M. Fabien Willemin.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés :	87	Bulletins rentrés :	87
Bulletins valables :	81	Bulletins nuls :	6
Bulletins blancs :	18	Majorité absolue :	42

M. Fabien Willemin est élu 2^e Vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par **50 voix**.

Voix éparses

3 M. Talon Quentin
3 Mme Antoinette Loup
2 M. Silvano Pozzi
1 Mme Anna Krenger
1 M. Yanick Hess
1 M. Pablo Menzi
1 M. Matthieu Burkhardt
1 M. Ihab Al Jundi

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs.

M. le Président

J'attends les propositions du groupe décroissance alternatives et du groupe socialiste.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Anthony Huys.

Mme Anna Krenger (DA)

Le groupe DA propose la candidature de M. Pierre Loup.

M. le Président

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

Félicitations à nos deux nouveaux scrutateurs que nous pouvons applaudir.

Sont élus scrutateurs: M. Anthony Huys et M. Pierre Loup

Applaudissements de l'assemblée.

3.5 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs suppléants.

M. le Président

J'attends les propositions du groupe PLR et du groupe Montreux Libre.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Le groupe Montreux Libre propose la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst.

Prochain numéro 2025 - 24 février version papier

MONTREUX
INFO-VILLE

en 2025 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 24 février distribution tous ménages
No 3 – 30 juin distribution tous ménages
No 5 – 15 décembre distribution tous ménages

No 2 – 22 avril en page sur internet
No 4 – 22 septembre en page sur internet

M. Olivier Müller (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Laurent Gilliard.

M. le Président

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

Félicitations à nos deux nouveaux scrutateurs suppléants que nous pouvons applaudir.

Sont élus scrutateurs suppléants: Mme Susanne Lauber Fürst et M. Laurent Gilliard

Applaudissements de l'assemblée.

4 NOMINATION**4.1 D'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE), en remplacement de Mme Soraia Dias (ML), démissionnaire.****M. le Président**

Le groupe Montreux Libre a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Le groupe Montreux Libre propose la candidature de M Vincent Haldi.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Vincent Haldi Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Vincent Haldi élu membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

5 CORRESPONDANCE**M. le Président**

J'ai une correspondance à vous transmettre.

- un mail de démission de la suppléance du Conseil intercommunal de l'association du Service intercommunal de gestion (SIGE) envoyé par Mme Soraia Dias.

6 COMMUNICATION DU BUREAU**6.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Christian Fürst «Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux» (Séance de commission le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).**

Premier en liste: M. José Jorge (SOC)

Membres: Mmes Valérie Calderini, Charlotte Chevallier, Antoinette Loup, Ida Rodman, Bibiana Streicher, MM. Alain Akiki, Christian Fürst, Mario Gori, Simon Lepêtre

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**7.1 Relative à l'application de l'initiative populaire « Sauver les Grands-Prés »**

Pas de communication de la Municipalité.

8 RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC**8.1 Sur le rapport no 06/2024 relatif à la gestion communale durant l'année 2023 (Rapp. M. Philippe Morier Genoud).****M. le Président**

Monsieur le président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport avant la discussion? Ce n'est pas le cas.

Nous allons procéder de la façon suivante: j'ouvrirai la discussion générale sur le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion communale durant l'année 2023, puis sur le rapport de la Commission de gestion. J'ouvrirai ensuite la discussion sur les 10 vœux et les 2 observations formulées par la CoGest qui se trouvent à la page 106 et suivantes du rapport, ainsi que sur les réponses de la Municipalité.

Je rappelle 2 points de notre règlement concernant la gestion communale: premièrement, selon l'article 164 al. 2, si la parole n'est pas demandée, la réponse municipale est considérée comme tacitement acceptée par le Conseil. Deuxièmement, si le Conseil refuse la réponse municipale et maintient un vœu de la CoGest, la Municipalité exposera dans son rapport de gestion de l'année suivante, la suite donnée au vœu en question, conformément à l'article 158 al. 2.

Nous terminerons par la lecture et le vote des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Y a-t-il des oppositions ou des remarques à formuler à cette façon de procéder?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion du rapport de la Municipalité. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

J'ouvre la discussion sur le rapport de la CoGest.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre a deux interventions, la première concerne la page 65 au point 5, procédure d'engagement au poste de responsable du REME et la deuxième concerne la page 108, mise en vente des véhicules communaux.

Montreux Libre tient à souligner l'extraordinaire travail réalisé par la commission qui s'est attaquée à de nombreux thèmes et qui a fourni un rapport d'une grande qualité. Montreux Libre tient à le souligner et à remercier tous les membres de la commission pour cet énorme travail.

En page 65 du rapport, la procédure d'engagement au poste de responsable du REME, Montreux Libre est étonné de la réponse municipale au sujet de la procédure d'engagement à ce poste. Selon l'observation de la CoGest en page 66 du rapport, la Municipalité n'a pas permis à la CoGest de faire son travail. Dans les faits, si nous lisons le rapport, aucune indication ne permet de s'assurer que ce poste a bien fait l'objet d'une mise au concours. S'agissant d'un poste de cette importance, proche d'un poste de chef de service, il nous paraît normal que le choix de la personne soit fait sur la base de plusieurs candidatures. Il serait normal que la CoGest puisse obtenir les informations qu'elle demande sur un sujet de cette importance.

Nous souhaitons poser à notre tour à la Municipalité les questions suivantes, le choix de la responsable de ce poste, a-t-il fait l'objet:

- d'une mise au concours ouverte,
- d'une mise au concours restreinte,
- ou la Municipalité, comme le laisse penser le



MYRIAM DAFFLON

**CONSULTANT
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE**

**M +41 79 343 48 78
BLUEWORLD@BLUEWIN.CH**

**GLOBE 11
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING
ROUTE D'ANZÈRE 55
CH-1972 ANZÈRE (VS)**

rapport, a-t-elle choisi la responsable sans mise au concours?

Par ailleurs, Montreux Libre se demande quelle est la politique de la Municipalité concernant la participation au Conseil communal des employés communaux ayant un certain niveau de responsabilités. En effet, selon nos informations, qui, peut-être, doivent être nuancées, le responsable de l'office à la population a dû démissionner du Conseil sur demande de la Municipalité, ce qui n'est pas le cas de la responsable du REME.

Montreux Libre ne souhaite pas se prononcer sur la question de savoir si oui ou non, une personne travaillant pour la commune, suivant son niveau de responsabilité, peut faire partie du Conseil. Mais Montreux Libre souhaite qu'une transparence existe sur les règles appliquées, règles qui doivent être identiques pour tout le personnel communal. Nous serions heureux d'entendre la Municipalité sur ce point.

- En page 108, Montreux Libre a deux questions concernant la mise en vente des véhicules communaux d'occasion:

1. les employés communaux ont-ils le droit d'acheter ces véhicules d'occasion?
2. pourquoi la vente des véhicules n'est pas coordonnée entre les services?

Une telle situation pourrait laisser penser qu'un service pourrait décider de vendre un véhicule en ignorant qu'un autre service aurait été intéressé à le reprendre.

Nous remercions la Municipalité de nous donner des explications sur ces points.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais essayer de répondre aux questions qui ont été posées.

Pour la première question, qui concerne la mise au concours, je confirme qu'il s'agissait d'une mise au concours ouverte. Je tiens à préciser que nous viendrons bientôt avec un préavis pour la mise en place d'un SIRH digne de ce nom, qui nous permettra d'avoir un meilleur suivi des offres d'emplois, des engagements et qui nous permettra de répondre aux demandes de la CoGest. Ce que, malheureusement, notre logiciel informatique actuel, ne nous permet pas.

Ensuite, vous évoquez une problématique liée à l'office de la population. Je ne vais pas entrer dans les détails. La seule chose que je peux vous dire c'est que le préposé à l'office de la population, avait, à l'époque, décidé de son propre chef de ne pas maintenir sa candidature de conseiller communal, cela notamment en raison du fait qu'il n'avait pas de chef de service direct. Il n'est pas chef de service, il est préposé et dépendait directement de la Municipale qui vous

parle. La situation était totalement différente de celle qui prévaut ici dans le cadre du REME.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Pour répondre aux deux questions de M. Gétaz:

1. Concernant la vente de véhicules aux employés communaux, non M. Gétaz, les véhicules ne sont pas vendus directement aux employés communaux, ils n'ont pas accès à ces véhicules puisqu'au moment de la vente nous passons par des professionnels de la branche ou des garages.

2. Concernant la coordination, lors de la vente de véhicule, elle se fait en amont, dans le cadre de la réflexion sur l'acquisition des véhicules. C'est dans ce cadre-là qu'il peut y avoir des changements au sein de la commune entre les services, mais pas à posteriori.

La discussion est close sur le rapport, M. le Président propose de passer au vote des vœux et des réponses municipales.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention concerne le point qui suit les vœux, je souhaite savoir si vous ouvrez une discussion générale ou si vous prenez vœu après vœu?

M. le Président

Je pensais les prendre les uns après les autres, ouvrir la discussion et les voter.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

J'aurai une intervention, mais qui est plus générale sur l'ensemble des vœux.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques réponses municipales qui ont été refusées par la CoGest, nous avons décidé de travailler comme suit: chaque sous-commission, qui était l'auteur des vœux, a préparé un argumentaire que la CoGest a accepté et je vais vous lire les 5 réponses qui ont été refusées. Une brève défense, l'explication de la CoGest avec la raison pour laquelle le vœu a été refusé, car cela n'apparaît pas clairement. Nous avons le vœu, la réponse, mais pas l'argumentation de la CoGest et c'est ce que je préciserai au moment où nous traiterons les vœux dont les réponses ont été refusées.

M. le Président propose de commencer par une discussion générale des vœux. Il précise que si personne ne demande la parole sur une réponse municipale, elle sera considérée comme tacitement acceptée par le Conseil.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie très chaleureusement la Commission de gestion pour l'énorme travail fourni durant cette année, pour les analyses, les enquêtes minutieuses effectuées auprès des services et pour ce très bon rapport.

Les travaux de la CoGest sont complexes. D'un exercice à l'autre, certaines demandes n'ont pu être prises en considération par l'exécutif. Ceci

peut générer de la frustration. Lorsqu'on est commissaire et qu'on a l'impression que les vœux ne sont pas respectés ou encore lorsque le suivi des préavis révèle que la liste des mises en œuvre est longue, que nombreux sont les objets encore en souffrance, cela interroge, voire cela inquiète. Cela pose également l'épineuse question de savoir comment jongler avec cet ensemble qui fait parfois le grand

écart, tiraillé entre la temporalité, les idéaux et les exigences du politique et celui de la réalité du terrain, des travaux bien exécutés et réalisés par le personnel de l'administration. Or, nous le savons toutes et tous, chacune, chacun a donné le maximum, au mieux de ses possibilités et en fonction de ses capacités, de ses connaissances et de son expérience.

Lors du traitement des vœux, le groupe socialiste suivra un certain nombre de fois les réponses municipales, au détriment des refus de la CoGest. Nous estimons, en effet, que certaines mesures proposées sont peu applicables, soit parce qu'elles sont contraires au cadre légal, soit parce qu'elles génèrent des complications administratives et des coûts supplémentaires qui alourdissent les charges de l'administration ainsi que son budget.

Nous vous remercions pour votre attention.

M. le Président clôt la discussion générale et passe à la revue des vœux.

Thème n° 1: Suivi des préavis

Vœu n° 1

La CoGest souhaite que le service concerné par les travaux d'un préavis, émette un nouveau préavis pour les cas d'ajouts de nouveaux travaux non spécifiés dans le préavis initial tel qu'accepté par le Conseil Communal. Pour mémoire, la CoGest avait déjà émis un vœu dans ce sens en 2011 (vœu n° 3) et souhaite qu'il soit respecté.

Réponse de la Municipalité (ST,DBS):

Lors de l'exécution de travaux, dont le projet et le financement ont fait l'objet d'un préavis adopté par le Conseil communal, la Municipalité s'engage à les réaliser dans le cadre fixé.

Toutefois, en fonction de la nature des travaux entrepris, des adaptations sont parfois nécessaires, sans pour autant modifier le projet validé par le Conseil communal. Des imprévus, notamment lors de travaux de génie civil, de transformations de bâtiments ou de travaux spéciaux, peuvent être rencontrés durant la réalisation; lorsque ces derniers génèrent des frais supplémentaires, un préavis d'apurement est déposé auprès du Conseil communal afin de couvrir l'ensemble des coûts. Dans la mesure du possible, avant même le dépôt du préavis d'apurement, la Municipalité communique au Conseil communal.

Dans le cas où tout ou partie d'un projet ayant fait l'objet d'un préavis n'est pas réalisé, la Municipalité s'engage à en informer le Conseil communal.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité**.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ce vœu est rédigé en prolongation et en similitude avec les vœux n° 3/2011 et 3/2020 de la Commission de gestion. Ces deux derniers vœux avaient également été acceptés par la Municipalité qui s'était alors déjà engagée à



QR-Code
Montreux Info-Ville
N° 4 - 2024



IDÉES
CADEAUX

*Offrez
un moment magique*

**3 FORFAITS À CHOIX
DÈS 25.-**



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME)

communiquer au Conseil communal toute modification d'un projet lié aux conclusions d'un préavis.

Si la Commission de gestion revient avec ce vœu n° 1/2024, c'est qu'elle remarque qu'il n'y a pas d'amélioration significative en matière de communication au Conseil communal en cas de modification ou de dépassement des crédits alloués d'un préavis, sur ces dernières années.

A la lecture de la réponse de la Municipalité, la Commission de gestion pourrait donc se satisfaire d'une troisième réponse allant dans le sens de son nouveau vœu sur le thème de

la communication. Cependant, elle refuse la réponse de la Municipalité, car elle constate qu'en finalité, les promesses de la Municipalité ne sont pas tenues en la matière.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous constatons avec joie que le contenu de la réponse municipale vous convient sur le fond, mais que vous souhaitez malgré tout donner un signal à la Municipalité en maintenant le refus de la réponse municipale. Nous tenons à vous préciser ou à rappeler que la Municipalité est à votre disposition pour échanger, tant sur le plan général ou pour des cas particuliers qui lui seraient signalés. Au vu de ce qui précède la Municipalité prend acte du vœu de la commission et continuera son action dans le respect du cadre légal établi, ce qui est notre mission.

Dès lors, nous vous recommandons d'accepter la réponse municipale.

VOTE le Conseil **refuse** la réponse municipale par 41 NON, 36 OUI, 9 ABSTENTIONS.

Vœu n° 2

La CoGest souhaite que les services concernés par un préavis soutenu par des subventions ou par des montants tiers, engagent les procédures d'obtention de ces montants dès la fin des travaux, et s'assurent annuellement du suivi du dossier. Elle souhaite également que les services concernés par un préavis mettent tout en œuvre, dès la fin des travaux, pour obtenir les factures encore ouvertes.

Réponse de la Municipalité (DBS):

La Municipalité s'engage à continuer de tout mettre en œuvre afin d'obtenir, dès la fin des travaux, les factures finales des entreprises; celles-ci étant nécessaires pour le versement des subventions et ainsi en assurer le suivi.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale à la majorité.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Vœu n° 3

La CoGest souhaite qu'une communication soit transmise sans délai au Conseil communal lors d'un dépassement du crédit accordé pour un préavis.

Réponse de la Municipalité (SF):

La Municipalité s'engage à mettre en place une procédure au sein des services communaux pour répondre au vœu formulé.

*La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu. La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale à l'unanimité.*

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Thème n° 3: Gestion (Achat – vente) des véhicules Vœu n° 4

La CoGest souhaite que les véhicules mis en vente fassent l'objet d'une annonce publique.

Réponse de la Municipalité (SEP):

Les services communaux suivent la procédure de gré à gré comparatif sur invitation, en demandant trois offres, conformément à la législation sur les marchés publics et au guide romand y relatif. Les montants des véhicules vendus dernièrement se situent dans une fourchette de CHF 1'200.00 à 5'400.00 TTC.

Au regard des montants relativement modiques engagés, la Municipalité n'estime pas opportun de publier une annonce de vente. En effet, le temps consacré par le personnel communal pour l'élaboration et la mise en ligne des annonces, le suivi des annonces, la réception de toutes les personnes intéressées à la vente, ainsi que les essais des véhicules demanderaient un investissement en temps de travail trop important par rapport au bénéfice retiré. De plus, le processus de vente doit durer le moins longtemps possible pour éviter que le vieux véhicule ne surcharge les surfaces communales déjà restreintes. Par ailleurs, il n'y a pas de centralisation communale quant à la vente des véhicules.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale à la majorité.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion justifie son refus de la réponse municipale, par le fait que son souhait est d'avoir des appels d'offres plus avantageuses pour la commune ceci à travers une simple publication qui pourrait être gérée par la même personne qui s'occupe d'étudier les futures offres de l'achat de nouveaux véhicules. Ce qui n'occasionnerait pas un excès de travail considérable, au vu du nombre de véhicules vendus par année, qui n'excède pas 4 ou 5 voitures.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité prend acte de la volonté de la CoGest, mais ne la trouve pas adéquate. Faire publier des annonces en vue de la vente de véhicules, attirerait des non professionnels et en cas de problèmes avec les véhicules vendus, la responsabilité de la commune serait engagée.

La vente de véhicules ne fait pas partie des missions prioritaires des services, raison pour laquelle nous passons par des professionnels de la branche.

Nous optimisons ainsi tant nos ressources financières que humaines.

Nous vous demandons ainsi de bien vouloir accepter la réponse municipale au vœu n° 4.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 51 OUI, 28 NON, 7 ABSTENTIONS.

Thème n° 4: Délégations municipales

Vœu n° 5

La CoGest souhaite une gestion des documents garantissant la traçabilité de chaque document public ou publié, par le biais d'une date de mise à jour et le nom ou l'acronyme du responsable. Les versions précédentes doivent être sauvegardées.

Réponse de la Municipalité (AG):

La Municipalité s'assure de la mise à jour régulière du document relatif aux délégations de la Municipalité qu'elle publie sur son site internet, en procédant à la révision de celui-ci tous les six mois. Suite aux discussions dans le cadre des travaux de la CoGest, elle a déjà modifié sa pratique en datant le document du jour de sa dernière mise à jour. Elle y ajoutera les références demandées, afin de faciliter le suivi interne. Les versions précédentes sont par ailleurs conservées sur le répertoire informatique de l'administration générale.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale à la majorité.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CoGest constate que la Municipalité déclare avoir l'intention de gérer à l'avenir le document «Délégations municipales» comme souhaité. Cependant, le vœu ne se limite pas au document cité, mais se réfère à tous les documents publics ou publiés.

La CoGest a trouvé un certain nombre de documents sur le site de la Commune qui ne correspondent pas à une gestion de documents comme souhaité, c'est-à-dire que les documents ne portent pas de date et/ou de référence (quelques exemples: Composition des membres de la CoCoSI, Catalogue des démarches administratives de l'OFPOP, PDCOM (Plan directeur communal, à ne pas confondre avec l'ancien PGA), des Plans de mobilité scolaire (sauf celui du Collège de Vernet, Montreux-Est qui est daté de janvier 2015). La CoGest souhaite que tous les documents publiés aient une date de mise à jour et le nom du référent qui l'a mis à jour.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il y a eu un petit malentendu, dans la discussion que nous avons eu en commission, la Municipalité s'est engagée à faire en sorte que tous les documents cités par le Président, notamment ceux qui se trouvent sur le site, comportent ce suivi. Quand nous avons répondu à la question par écrit, nous avons répondu en fonction du document auquel vous vous étiez référé durant vos travaux, d'où la différence entre votre demande et la réponse écrite de la Municipalité.

Je réitère ce que j'ai dit en commission, nous allons faire ce suivi, non seulement pour le document des délégations sur lequel vous avez objectivé ce manque de suivi, mais également pour tous les documents. Certes cela ne figure pas dans la réponse écrite, mais nous l'avons dit en commission et l'engagement que je prends aujourd'hui, qui figurera au PV, a la même valeur que la réponse qui figure dans le rapport de la commission.

Comme la Municipalité répond favorablement à cette demande, il serait étrange que le Conseil refuse cette réponse, nous allons le faire, je m'y

engage. J'espère ainsi que nous répondons à votre attente.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Je remercie M. le Syndic de ce complément et à titre personnel, car je ne peux pas engager toute la CoGest, je pense que cette réponse répond à l'attente de notre vœu. Pour moi cette précision fait que je peux accepter cette réponse de la Municipalité.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 75 OUI, 6 NON, 5 ABSTENTIONS.

Vœu n° 6:

La CoGest souhaite que la Municipalité établisse une lettre de mission pour tous les municipaux honoraires en charge d'une délégation municipale.

Réponse de la Municipalité (AG/SF):

La Municipalité précise avoir signé le 6 avril 2023 avec M. Christian Neukomm, conseiller municipal honoraire, un contrat de mission portant sur la représentation des intérêts de la Commune de Montreux au sein du conseil d'administration de SATOM SA.

S'agissant de la représentation de M. Pierre Rochat au sein de la Coopérative de la Cave Vevey Montreux, il y siège à titre privé. Pour le reste, la Municipalité entretient des échanges réguliers avec le conseil d'administration de la coopérative, indépendamment des relations commerciales entre ses services, l'œnologue et le comptable de la cave.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu. La Commission de gestion refuse la réponse municipale à la majorité.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

- Le vœu ne se limite pas à une personne spécifique. La CoGest souhaite que chaque Municipal honoraire qui occupe une fonction dans une délégation municipale aujourd'hui et à l'avenir signe une lettre de mission.
- La CoGest est étonnée par la réponse qui indique que M. Rochat siège à titre privé dans la Cave Montreux Riviera (nom officiel de la coopérative depuis fin 2023). Dans le document Délégations Municipales, mis à jour, selon la Municipalité, M. Rochat a le titre de Municipal honoraire ce qui est en contradiction avec la réponse de la Municipalité (dans le document c'est écrit: Coopérative de la Cave Vevey Montreux: Membre du Conseil d'administration: Pierre Rochat, Conseiller municipal honoraire)

De plus, la lettre de mission peut être écrite librement et n'est pas publique.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu une discussion lorsque nous avons rencontré la commission, la réponse de la Municipalité répond sur les cas particuliers qui ont été évoqués.

Depuis le début de la législature, la Municipalité a décidé que, chaque fois qu'elle désignait un Municipal honoraire pour une mission dans une fondation ou dans un autre Conseil, nous allions faire systématiquement une lettre de mission. C'est ce que nous avons fait en faisant une lettre de mission pour le directeur de la SATOM.

Ensuite la discussion au sein de la commission s'est orientée sur un autre cas particulier d'un Municipal qui nous représenterait à la Cave, or nous estimons qu'il ne nous représente pas, ce n'est pas nous qui le désignons. Nous ne pouvons pas faire de lettre de mission pour un Municipal honoraire qui irait, à titre privé siéger dans un conseil ou une institution. La discussion s'étant orientée dans cette direction, j'ai l'impression que cela a créé un petit malentendu par rapport à ce que la commission souhaite. Établir une lettre de mission pour tous les Municipaux honoraires en charge d'une délégation municipale, c'est oui, nous allons le faire et nous l'avons fait. Nous l'avons même fait avant que vous ne vous préoccupiez de cette question et nous continuerons.

Il y a là un cas qui est cité, d'un Municipal honoraire qui siège à un autre titre et là, une lettre de mission n'aurait pas de sens puisque ce n'est pas nous qui l'avons désigné.

Cet éclaircissement sur deux cas particuliers a fait que la commission a eu le sentiment que nous ne voulions pas répondre au vœu, or cette intention nous l'avons déjà réalisée avant que vous vous préoccupiez de ce projet. Nous estimons avoir répondu à cette question et nous vous invitons à accepter la réponse de la Municipalité.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. le Syndic pour cette précision, je dis juste qu'il faudrait changer sur le document, la dénomination de M. Rochat pour préciser qu'il n'est pas membre honoraire et à partir de là, avec cette précision, je peux personnellement accepter la réponse de la Municipalité.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à la dernière remarque de M. Morier Genoud, nous devons enlever cette délégation de notre liste, c'est une erreur qui nous a échappé à un moment donné.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question technique, parce que vous dites que ce sera noté dans le PV, mais si dans 3 ou 4 ans nous allons chercher dans les vœux, il faudra aller consulter le PV pour savoir ce que vous avez ajouté? Vous rajoutez des belles paroles et je vous crois, mais techniquement je ne vois pas comment nous pourrions retrouver ce que vous avez dit ce soir dans ce dossier.

M. le Président

La CoGest va suivre la réponse de la Municipalité qui annonce qu'elle fera ce qui lui été demandé et c'est le travail de la CoGest de s'assurer que les modifications demandées ont bien été faites.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis d'accord avec M. Luder, c'est ce qui va se passer, dans nos thèmes de l'année prochaine, il y a le suivi des vœux. Techniquement la remarque est pertinente parce que nous devrions presque retoucher le rapport, mais nous ne pouvons pas le faire, donc la CoGest s'engage à suivre ce vœu avec les compléments qui ont été apportés aujourd'hui.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il faut suivre le refus de la CoGest, il y a quand même des noms qui sont donnés dans les éléments transmis, j'ai entendu ce que dit M. le Syndic et je n'ai aucune raison de ne pas le croire, mais je souhaiterais que la CoGest revienne l'année prochaine avec la solution trouvée et des exemples qui soient sécurisés.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que membre de la CoGest, je tiens à remercier M. Cardinaux pour son intervention.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne faisons pas un drame de cette histoire puisque nous l'avons déjà fait. Je ne sais pas si vous manquez de confiance en la Municipalité qui a déjà fait le nécessaire et qui continuera de le faire. Vous avez parlé de noms, j'ai fait exprès de ne pas les mentionner, car je trouve toujours gênant de revenir là-dessus en citant des cas particuliers. C'est pour cela que je demande, pour des raisons de discrétion, que pour les deux personnes mentionnées appartenant à une formation politique, de vous en tenir aux principes généraux que nous avons émis et auquel nous nous tiendrons. Afin de ne pas avoir besoin de revenir sur des cas particuliers où, vous comme nous, sommes un peu gênés parce que nous avons du respect pour les personnalités en question et qu'en l'occurrence je pense qu'eux et nous, nous avons fait juste, simplement quand quelque chose se met en place, il faut laisser du temps. Vous parlez de l'année prochaine, mais d'ici l'année prochaine il n'y aura sans doute pas de nouvelle désignation d'un Municipal honoraire dans une délégation et nous n'aurons pas de nouveau cas à vous citer.

La personne citée dans le rapport avec une lettre de mission restera la seule de la législature, après vous voterez en votre âme et conscience.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite émettre un vœu pour la CoGest parce que je m'interroge sur la protection des données. Nous pouvons citer des associations, des commissions ou des fonctions, mais en citant des noms, je ne suis pas persuadée que ce soit conforme à loi. Je demande juste que vous soyez attentifs à ce point et que vous remettiez en question jusqu'à quel point nous pouvons nommer certaines personnes dans le cadre privé ou public.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu quelques interrogations à la CoGest, car nous recevons beaucoup de documents, dont certains qui sont confidentiels et nous aurions d'ailleurs voulu en annexer au rapport, mais nous ne pouvions pas.

Dans ce cas précis, il s'agit d'une liste de délégués et je ne sais pas dans quelle mesure elle est publique, mais elle est consultable par tout le monde, donc je ne vois pas où est le problème avec ces deux personnes, car il n'y a pas d'attaque personnelle, c'est juste un constat pour indiquer que nous pensons que ces gens-là devraient avoir une lettre de mission.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans le sens de M. Morier Genoud, je crois que nous tous avons pris la précaution de ne pas citer de nom par respect pour les gens, mais tous ces mandats sont publics et figurent sur le site de la commune.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 65 OUI, 18 NON, 6 ABSTENTIONS.

Thème n° 5: Accueil préscolaire et parascolaire
Vœu n° 7

Dans la perspective d'aboutir à une équité de traitement entre les différents accueils, la CoGest souhaite une harmonisation des critères de priorité d'attribution des places dans les règlements de garderies, jardins d'enfants et accueil en milieu familial.

Réponse de la Municipalité (SFJ):

Dans la mesure des objectifs liés à l'accueil au sein des différentes structures (garderies, accueil en milieu familial et jardins d'enfants), la Municipalité considère que les priorités en vigueur sont équitables puisqu'elles répondent à différents besoins des familles tels que la coordination entre vie de familiale et vie professionnelle (garderies et accueil familial) et la sociabilisation des enfants avant l'entrée à l'école obligatoire (les jardins d'enfants). Il n'y aurait pas de sens à standardiser les conditions d'accès alors que les prestations fournies visent des buts très divers.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale à la majorité.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Vœux 8:

Afin d'avoir une vision claire des chiffres d'accueil préscolaire, entre les capacités d'accueil et leur utilisation, la CoGest demande une présentation précise qui distingue les capacités d'accueil et l'accueil effectif. En particulier, qu'il soit précisé s'il s'agit d'un chiffre d'enfants pris en charge et d'enfants placés ainsi que la définition de ces termes dans les rapports de gestion de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité (SFJ):

La Municipalité prend acte de ce vœu et y répondra comme souhaité par la CoGest dans les futurs rapports de gestion de la Commune en publiant les chiffres demandés.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale à l'unanimité.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Vœux 9:

Compte tenu des exigences imposées et de la pénurie de collaborateurs en accueil en milieu familial, la CoGest souhaite que la Municipalité valorise le statut de ces fonctions.

Réponse de la Municipalité (SRH):

La municipalité va prendre en compte le vœu de la CoGest concernant la valorisation de la fonction accueillante en milieu familial et fera, le cas échéant, une proposition d'adaptation d'ici la fin de l'année civile.

La municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale à l'unanimité.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Thème n° 7: Logements sociaux

Vœu n° 10

Dans un esprit de transparence, afin de contrer d'éventuelles contestations dans le cadre d'attribution de logements à caractère social, la CoGest demande à ce que l'Office du Logement reprenne la gestion d'une liste d'attente de candidats répondant aux critères pouvant bénéficier des dits logements.

Réponse de la Municipalité (SFJ):

La Municipalité prend note du vœu de la CoGest pour la reprise d'une liste d'attente. Elle rappelle que le rôle de l'Office du logement est uniquement de vérifier que les conditions d'occupation et financières sont bien respectées pour les candidats choisis par les gérances. L'OL n'a pas de compétence pour l'attribution des logements et cela restaurerait une procédure chronophage et sans aucune valeur ajoutée (les demandeurs de logement voyant souvent leur situation évoluer très rapidement sans qu'ils l'annoncent aux services concernés); l'expérience a par ailleurs déjà été menée sans succès. La Municipalité précise qu'il n'y a aucune base légale obligeant la tenue d'une liste d'attente par l'OL et celui-ci n'a aucun moyen d'imposer aux six gérances concernées de tenir une telle liste et de l'adapter en permanence avec la Commune.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale à l'unanimité.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion refuse la réponse municipale et invite ce Conseil à en faire de même.

La reprise d'une liste de candidats potentiels aux logements dit sociaux, par l'Office du Logement communal permettrait de faire taire les nombreuses critiques et suspicions évoquées par la population concernant l'attribution de ces logements. Si l'Office du Logement n'octroie pas directement ces logements, il conserve un lien très étroit avec les régies immobilières et particulièrement avec les coopératives, souvent partenaires de la commune, qui gèrent directement leurs logements.

Il est évident pour la Commission de gestion, qu'une telle liste participerait à la transparence et à l'équité requises en ce domaine. Pour rappel, seulement 143 logements contrôlés sont disponibles sur la commune.

Sans liste : Premier arrivé premier servi, c'est difficile à vérifier ! Il n'y a eu que 12 logements mis sur le marché en 2023.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Établir et gérer une liste d'attente pour les logements subventionnés et ceux sous contrôle, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cela peut paraître une idée intéressante et il y a une certaine logique à l'envisager.

Il y a d'ailleurs une dizaine d'années, l'Office communal du logement l'avait concrétisée mais la gestion de cette «liste» avait très vite montré ses limites, voire ses aspects pervers. Tout d'abord, il y avait un problème de rôle et de compétence de l'Office du logement communal: celui-ci n'a pas le pouvoir d'attribuer les logements subventionnés parce qu'à Montreux, la Commune n'est pas propriétaire de ceux-ci.

Ce sont uniquement les propriétaires, via leur gérance, qui ont le pouvoir d'attribution.

La Commune, elle, doit vérifier que les dossiers choisis par les bailleurs remplissent les conditions financières et d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics.

La Loi est précisée dans un Règlement (RCOL) qui fixe, à son article 14: «les candidatures des locataires (...) sont présentées par le bailleur à l'autorité compétente»

Les candidats au logement ne peuvent donc pas présenter directement leur demande à l'Office du logement communal.

Cela signifie que c'est le bailleur qui sélectionne les dossiers et qui choisit le candidat. Il présente ensuite cette candidature à l'Office du logement qui vérifie uniquement si les conditions légales sont remplies par les demandeurs.

Si cela est le cas, alors, les gérances peuvent attribuer le logement aux personnes dont la Commune a vérifié et attesté qu'elles remplissent les conditions légales. Et le bail est signé par le bailleur et non par la Commune.

L'office du logement n'a donc pas de pouvoir de décision dans l'attribution mais uniquement un devoir de vérification.

Et c'est là que j'en arrive aux effets pervers observés il y a une dizaine d'années par l'Office du logement:

- Tout d'abord les candidats au logement s'inscrivaient sur la liste en pensant que cette inscription les libérait de toute autre recherche et qu'il suffisait d'attendre que la Commune leur donne un appartement. D'où, très souvent, un comportement passif d'attente stérile
- De plus, les candidats qui renonçaient à leur demande ou qui quittaient la Commune ou encore qui avaient trouvé une solution hors des logements sociaux ne s'annonçaient pas et la liste devenait vite peu fiable et obsolète, ce qui engendrait un immense travail administratif de tentatives de contacts, de précisions de demandes et de recherche de personnes qui n'aboutissait à rien et engorgeait inutilement l'Office.

Pour les logements sociaux sur le territoire communal, l'Office du logement doit traiter avec 6 gérances différentes dont 4 sont celles de coopératives.

Le travail administratif découlant de l'adéquation entre, ce que j'appellerai, «la liste autrefois mise en place» et la gestion des gérances renforçait l'opacité de la démarche pour les bénéficiaires potentiels qui imaginaient la Commune toute puissante en la matière.

Devant ces éléments problématiques liés à la tenue d'une «liste d'attente» à l'ambiguïté avérée, une solution des plus convenable a été mise en place, il y a environ 2 ans par l'Office du logement, sur le modèle lausannois:

Une page a été créée sur le site internet de la Commune. L'Office du logement la tient à jour et met en ligne les logements subventionnés disponibles. Ce lien internet est transmis à toutes les personnes qui contactent l'Office.

Ce système permet d'informer simultanément toutes les personnes en recherche d'un logement et fonctionne de manière optimale et à la satisfaction des candidats mais également à celle des gérances qui ne sont plus continuellement appelées pour des questions liées à la disponibilité éventuelle de logements sociaux.

L'Office du logement reste bien entendu à disposition de la population pour toutes informations complémentaires et conseils personnalisés.

Ainsi, cet Office remplit son rôle de porte d'entrée et d'orientation en matière de problématique du logement communal, sans se perdre dans un travail administratif lourd, contraire à son rôle et finalement contre-productif.

Tout le contraire de l'efficacité demandée et recherchée pour une administration publique! En résumé, les compétences de l'Office du logement, son rôle uniquement de vérification et l'expérience avortée de la mise en place d'une liste d'attente apparaissent dans la réponse au vœu No 10 que la Municipalité vous demande d'accepter.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

La CoGest souhaite tempérer les propos de Mme la Municipale, si effectivement l'Office du logement n'a pas de rôle concret dans l'attribution des logements subventionnés contrôlés, l'Office du logement garde des contacts extrêmement étroits avec les propriétaires et particulièrement les coopératives qui sont souvent des partenaires de la commune de Montreux. Je rappelle que le vœu de la CoGest ne vise pas à une efficacité, mais à une transparence. Je crois que nous avons tous en mémoire la campagne extrêmement agressive de l'initiative des Grands-Prés, où de nombreuses attaques personnelles ont été émises sur les réseaux sociaux concernant l'attribution de ce type de logements. Comme rappelé par M. le Président de la CoGest, il y a, à l'heure actuelle, seulement 143 logements subventionnés sur la commune de Montreux, 12 ont été loués l'année précédente. Cela ne nous paraît absolument pas superficiel, même si le vœu de la CoGest va octroyer un surplus de travail à l'Office du logement, car nous estimons qu'au vu des nombreuses critiques qui ont été émises par la population quant à l'attribution de ces logements, il paraît absolument pertinent et transparent de soutenir la position de la CoGest. Je vous invite tous à rejeter la réponse municipale.

VOTE le Conseil **accepte** la réponse municipale par 44 OUI, 29 NON, 13 ABSTENTIONS.

M. le Président ouvre la discussion sur les observations.

Thème n° 4: Délégations municipales

Observation n° 1

Au vu de l'importance et de l'impact du MOB sur le territoire montreuisien, la CoGest déplore l'absence d'une délégation municipale auprès de cette compagnie.

Réponse de la Municipalité (EPM):

La Municipalité n'a pas été approchée dans ce sens par le Conseil d'administration actuel du MOB. Il est toutefois à relever qu'elle est représentée au sein du Conseil d'administration de la société Transports Montreux-Vevy-Riviera SA

(MVR). Au vu notamment du projet de rénovation de la ligne des Rochers-de-Naye, la Municipalité estime cette représentation pertinente.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'observation.

Thème n° 5: Accueil préscolaire et parascolaire

Observation 2:
La CoGest déplore que la Municipalité ne soit pas en mesure de lui fournir les informations nécessaires à l'accomplissement légitime de sa fonction de commission de contrôle. Dans les faits, le nombre de dossiers reçus pour le poste de responsable REME n'a pas pu être communiqué.

Réponse de la Municipalité (SRH/SFJ):

La Municipalité n'entend pas empêcher la CoGest d'exercer sa fonction de contrôle. Toutefois, comme déjà expliqué, pour des raisons liées à la suppression de l'ancien logiciel de recrutement et à la protection des données, les informations requises n'ont pas pu être conservées.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 06/2024 de la Municipalité du 15 mai 2024 sur la gestion de la Commune pour l'année 2023

Vu le rapport de la Commission de gestion Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

8.2 Sur le préavis no 09/2024 relatif aux comptes communaux 2023 (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président

Madame la présidente-rapporteuse, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport avant la discussion?

Mme Sierro n'a rien à ajouter.

Je propose de procéder comme suit: premièrement, j'ouvrirai la discussion du préavis. Ensuite, nous passerons en revue la brochure détaillée des comptes 2023 chapitre par chapitre. La discussion sera ouverte pour chaque chapitre.

Puis nous discuterons le rapport de la COFIN. Pour terminer, nous voterons les conclusions du préavis no 09/2024.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition de protocole ou des remarques à formuler?

Il n'y a pas d'oppositions.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste constate l'excellente tenue des comptes de la commune, il est plaisant de constater une gestion saine des finances communales qui, selon le groupe socialiste, doivent évidemment engager la Municipalité à poursuivre la mise en place progressive de son programme de législature. Il nous paraît évident qu'il faudra poursuivre un certain nombre d'investissements ces prochaines années. Cette situation contraste avec certains propos que nous avons pu entendre dans ce Conseil et notamment d'aucuns qui se plaisaient à refuser les budgets année après année, juste pour envoyer un message. Aujourd'hui nous pouvons constater que, malgré un certain nombre de craintes, celles-ci se sont révélées fausses et la tenue des comptes est tout à fait positive. Financièrement les choses vont bien et malgré, notamment, l'indexation du personnel communal dont le salaire a été adapté à l'augmentation du coût de la vie, nous rappelons que, là aussi, une grosse minorité de ce plénum ne voulait pas l'indexation, préférant baisser le salaire réel du personnel communal. Nous voyons aujourd'hui, qu'au niveau des comptes de la commune, il n'y a pas de situation dramatique, malgré une adaptation des salaires au coût de la

VENDREDI 29 NOVEMBRE

ACCÈS GRATUIT

AU MUSÉE

FORT DE CHILLON

DANS LE CADRE DE SA

JOURNÉE SOLIDAIRE

RÉSERVATION CONSEILLÉE :
INFO@FORTDECHILLON.CH
TEL 021 552 44 55

vie. Pour terminer je rappellerai que les enjeux de la COFIN, vous le lisez dans le rapport, restent nombreux.

Je me réjouis de pouvoir continuer à collaborer avec mes collègues de la COFIN et peut-être éventuellement à l'avenir avec la CoGest, car nous suivons un grand nombre de dossiers avec beaucoup d'attention et d'intérêts.

Le groupe socialiste vous invite à accepter ce préavis relatif aux comptes communaux 2023.

Mme Béatrice Tisserand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, public et journalistes,

Les Vert-e-s adressent leurs remerciements pour la rigueur et la bonne tenue des comptes de notre Commune à l'ensemble du service des Finances ainsi qu'au chef de service,

M. Gard qui s'applique à sauvegarder nos intérêts dans les discussions avec le Canton, quant à la modification de règlements et de lois qui pourraient impacter négativement ou positivement nos finances dans le futur.

De même, nous remercions la présidente de la commission pour la qualité de son écoute et de son travail.

Nous soutenons naturellement les comptes comme présentés et vous invitons à en faire de même.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'examen des comptes de notre commune est crucial pour évaluer notre santé financière.

Permettez-moi de souligner certains points du rapport:

1. Les comptes 2023 affichent un résultat positif de CHF 2.1 millions, influencé positivement par des opérations extraordinaires s'élevant à près de CHF 6 millions.
2. D'après l'annexe 3 du rapport de la commission des finances, nos recettes fiscales récurrentes sont passées de CHF 62 millions en 2008 à CHF 80 millions en 2014, mais stagnent depuis lors. En comparaison, les recettes de l'Etat de Vaud ont augmenté de plus de 15 % sur la dernière décennie.

L'absence de croissance à Montreux est préoccupante. Elle résulte certainement de la lenteur du développement des projets stratégiques, dont notamment le PACom, déjà 4 ans que le PGA a été annulé par le TF, l'ancien hôpital et les terrains ex Held.

3. Les dépenses dans les domaines influencés par la Municipalité ont significativement augmenté par rapport à 2022:
 - o +5 % pour les autorités et le personnel
 - o +9 % pour les biens, services et marchandises

Ceci contraste avec un taux d'inflation de 2.1% en 2023. Pour rappel, le PLR, en désaccord avec de telles hausses de charges, avait refusé le budget 2023.

Face à ces chiffres, le commentaire optimiste de la Municipalité dans le préavis, je cite «*Cette performance exceptionnelle déçoit, en partie, de la rigueur dans la gestion des coûts exercée par*

la Municipalité» semble relever d'une autosuggestion positive à la manière de la méthode Coué plutôt que d'une analyse réaliste.

La situation financière de Montreux est précaire. Il est impératif d'adopter des mesures efficaces pour contrôler les dépenses et générer de nouvelles sources de revenus, sans nouvelles taxes ou impôts. La méthode Coué ne suffira pas.

M. le Président clôt la discussion et passe à la revue des chapitres principaux des comptes.

L'administration générale, pages 1 à 4
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les ressources humaines, pages 5 à 6
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Economie Culture et Tourisme, pages 7 à 14
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des Finances, pages 15 à 18
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service Domaines et Bâtiments, Sports, pages 19 à 32
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des travaux publics, pages 33 à 34
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service de l'urbanisme, pages 35 à 36
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Voirie et Espaces Verts, page 37 à 48
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique, pages 49 à 54
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police/ SDIS/ ORPC, pages 55 à 56
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Sécurité sociale, pages 57 à 62
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Services industriels, pages 63 à 64
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la CoFin et les comptes 2023. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 09/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2023

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'imputer le résultat de CHF 2'159'893.- au compte 9290 «résultats cumulés des années précédentes»;
2. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2023, tels que présentés;
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

8.3 Sur le rapport de la commission communication et organisation du Conseil 2023-2024 (Rapp. M. Matthieu Burkhart).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Matthieu Burkhart (ML)

La CCO prie le Conseil Communal de prendre acte du présent rapport et considère ainsi avoir répondu à son obligation telle que disposée par l'article 88 alinéa 1 du règlement du Conseil Communal.

Le Conseil communal de Montreux prend acte du rapport à la majorité (1 ABSTENTION)

8.4 Sur le préavis no 08/2024 relatif aux comptes 2023 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (Rapp. M. Yanick Hess).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En raison du prolongement des travaux dû au versement par le canton d'une subvention exceptionnelle pour l'amélioration énergétique du bâtiment, le rapport laisse planer un doute sur le fait que les 3 millions promis par la CIEHL, pour les transformations du Centre de Congrès, seront versés à la date initialement prévue. Montreux Libre estime que ce prolongement des travaux ne devrait en aucun cas retarder le versement des 3 millions. En effet, ces 3 millions concernent le projet de transformation initial, approuvé via référendum par la population. Ce montant devrait donc être versé dès que les trois quarts des travaux prévus initialement seront effectués, afin de nous éviter de devoir payer des intérêts sur cette somme durant les mois supplémentaires. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers:

- d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions par 84 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

MONTREUX
EST
Adam's
1995
LOUNGE BAR

Adam's Lounge Bar:

un lieu où l'élégance rencontre l'authenticité, le cadre idéal pour des moments conviviaux.



Open all week
Rue Igor-Stravinski 4
opposite the Casino

8.5 Sur le préavis no 11/2024 relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera (Rapp. M. Philippe Morier Genoud)

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier Genoud (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s :

- d'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 1 NON, 3 ABSTENTIONS.

8.6 Sur la prise en considération de la motion transformée en postulat de M. Pierangelo Rothenbühler et consorti «Pour un "Plan d'Action Climat" de la Commune de Montreux» (Rapp. M. Angelo Giuliano).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Tout d'abord, j'aimerais confirmer le changement de la motion en postulat, ceci afin de permettre à la Municipalité d'intégrer au mieux cette proposition dans le fonctionnement de l'administration communale et des autres plans d'actions en cours. J'en profite pour remercier les membres de la commission pour les retours constructifs à ce sujet.

En décembre de l'année passée, ce Conseil a refusé un postulat pour déclarer l'urgence climatique. Plusieurs voix de ce Conseil et surtout parmi les personnes qui avaient refusé l'urgence, avaient émis le souhait de voter une proposition concrète, pragmatique et dans le respect de notre démocratie, et non dans l'urgence, qu'ils et elles pourraient soutenir pour agir face au réchauffement climatique. C'est pour répondre à votre souhait, que cette proposition est venue aussi vite. Messieurs-dames, voici l'opportunité pour vous d'être pragmatique et de montrer votre engagement concret sur le sujet du climat avec votre vote.

La séance de commission nous a permis de confirmer qu'un plan d'action climat s'intégrait bien dans les démarches en cours de la commune et qu'il ne devrait pas créer de surcoût significatif. De plus, cela permettra de faciliter la tâche à nos futurs délégués durabilité et mobilité, car nous leur aurons signifié notre soutien et leur aurons fait gagner du temps dans les démarches pour un dossier dont ils auront la responsabilité de mise en œuvre technique. Nous validons le principe d'un plan d'action climat, mais le plan d'action serait évidemment élaboré avec l'appui précieux de nos nouveaux délégués.

La Présidente du Conseil d'État, Christelle Luisier, l'a affirmé hier encore à la matinale de la RTS. Les communes doivent élaborer leur propre plan d'action climat et le Canton viendra en complément pour accompagner à la mise en œuvre, en cas de besoin. Aujourd'hui, c'est une occasion de montrer que la commune de

Montreux, une des plus grandes communes du Canton, agit encore et toujours de façon exemplaire sur le sujet, comme c'était le cas avec l'obtention du label «Cité de l'énergie GOLD». Montrons que ce Conseil est capable de faire évoluer ces propositions et de dépasser les clichés gauche-droite pour le bien des montreu-sien-ne-s et en soutien à sa Municipalité, comme l'a déjà fait la commission.

Chères et chers collègues, merci de votre écoute et de votre soutien.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans la discussion générale, certains commis-saires s'inquiètent de ne pas tenir compte du refus du postulat précédent à propos de l'urgence climatique.

Cet attentisme bien vaudois «il n'y a pas le feu au lac» qui se targue d'une sagesse responsable et mesurée «attendons de voir» et qui a pour lui le respect des procédures, s'applique de moins en moins avec les sautes d'humeur du climat qui lui n'attend pas pour agir en Suisse et dans le monde entier. Si nous pouvons parler de responsabilité, il est évident qu'un plan climat s'impose de toute urgence.

Le souci légitime du coût financier est à mettre en balance avec le coût des méfaits climatiques à venir. Alors n'essayons pas d'être pionniers dans le contournement de l'obligation cantonale de se doter d'un plan d'action climat, suivons l'exemple des communes d'Yverdon, de Lausanne, de Vevey et d'Aigle entre autres. Le groupe DA ira dans ce sens et vous invite à prendre en considération ce postulat.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseil-lères communales, Messieurs les conseiller communaux,

La Municipalité a déjà promis des plans et des mesures allant dans le sens de ce qui est demandé par le postulant. De plus, l'initiative «Pour la protection du climat» acceptée par les vaudoises et les vaudois en 2023, oblige également les communes à élaborer des plans d'action pour 2030 et 2040.

La proposition faite ce soir d'un plan d'action climat est donc jugée superflue, nous relevons cependant que le proposant a eu la bonne idée de transformer sa motion en postulat.

Le groupe PLR, dans sa grande majorité, s'ab-stiendra.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs Conseillères et Conseillers, chers collègues

Le groupe socialiste considère que le postulat de Monsieur Rothenbühler est pertinent dans le cadre de la politique de durabilité mise en place par la Municipalité. Notamment parce qu'il pose-rait les orientations et l'attribution rapide de moyens pour revoir et mettre à jour le plan direc-teur communal des énergies.

Par ailleurs, il accélérera et/ou précisera les mesures déjà entreprises par la Municipalité en faveur d'un plan climatique communal dont le projet a déjà été évoqué. Ce Plan climatique posera des objectifs quantitatifs avec des échéances définies en vue de réponses concrètes aux enjeux spécifiquement montreu-siens.

Je vous annonce que le groupe socialiste sou-tiendra, en grande majorité, la prise en considé-ration du postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Angelo Giuliano (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération le postulat de M. Pierangelo Rothenbühler intitulé «Pour un Plan d'Action Climat de la Commune de Montreux».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 53 OUI, 10 NON, 22 ABSTENTIONS.

8.7 Sur la prise en considération du pos-tulat de M. Olivier Müller «Pour un dézonage cohérent et socialement acceptable» (Rapp. Mme Stefania La Spada).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseil-lères communales, Messieurs les conseiller communaux,

Selon la loi, la Municipalité est chargée d'élabo-rer le PACom et nous, Conseil communal, nous serons chargés d'adopter, de ne pas adopter ou de modifier le PACom proposé.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous tenons absolument à ne pas prendre en compte le passé et à n'avoir aucune considé-ration pour nos citoyennes et citoyens propriétaires, qui, de bonne foi, espéraient pouvoir construire et en avaient obtenu la quasi-promesse avec le PGA2019. Le droit applicable donne clairement au Conseil communal le mandat de décider en notre âme et conscience. Dézoner, cela sera avant tout une décision politique, forcément sub-jective. Il est nécessaire de rappeler que c'est tou-jours la même LAT 2014 qui s'applique avec ses mêmes principes. On peut même dire que son caractère rigide s'est même assoupli avec le temps et les difficultés pratiques de mise en œuvre rencontrées dans la pratique.

Et puis s'il fallait réussir à trouver d'autres argu-ments, je rappelle que la présente proposition n'est qu'un postulat, c'est-à-dire une invitation faite à la Municipalité de considérer, ou pas, comme pertinente une proposition qui invite à ne pas repartir de zéro. Et contrairement à ce qui a pu être dit en commission, ce postulat n'encou-ragera pas les futurs propriétaires dézonés à faire recours, ils le feront de toute manière. Il per-mettra de tenir compte de la jurisprudence exis-tante en matière de dézonage pour réduire le risque de recours lors de la mise à l'enquête. C'est peut-être un détail pour vous, mais pour la bonne avancée de notre PACom, ça veut dire beaucoup!

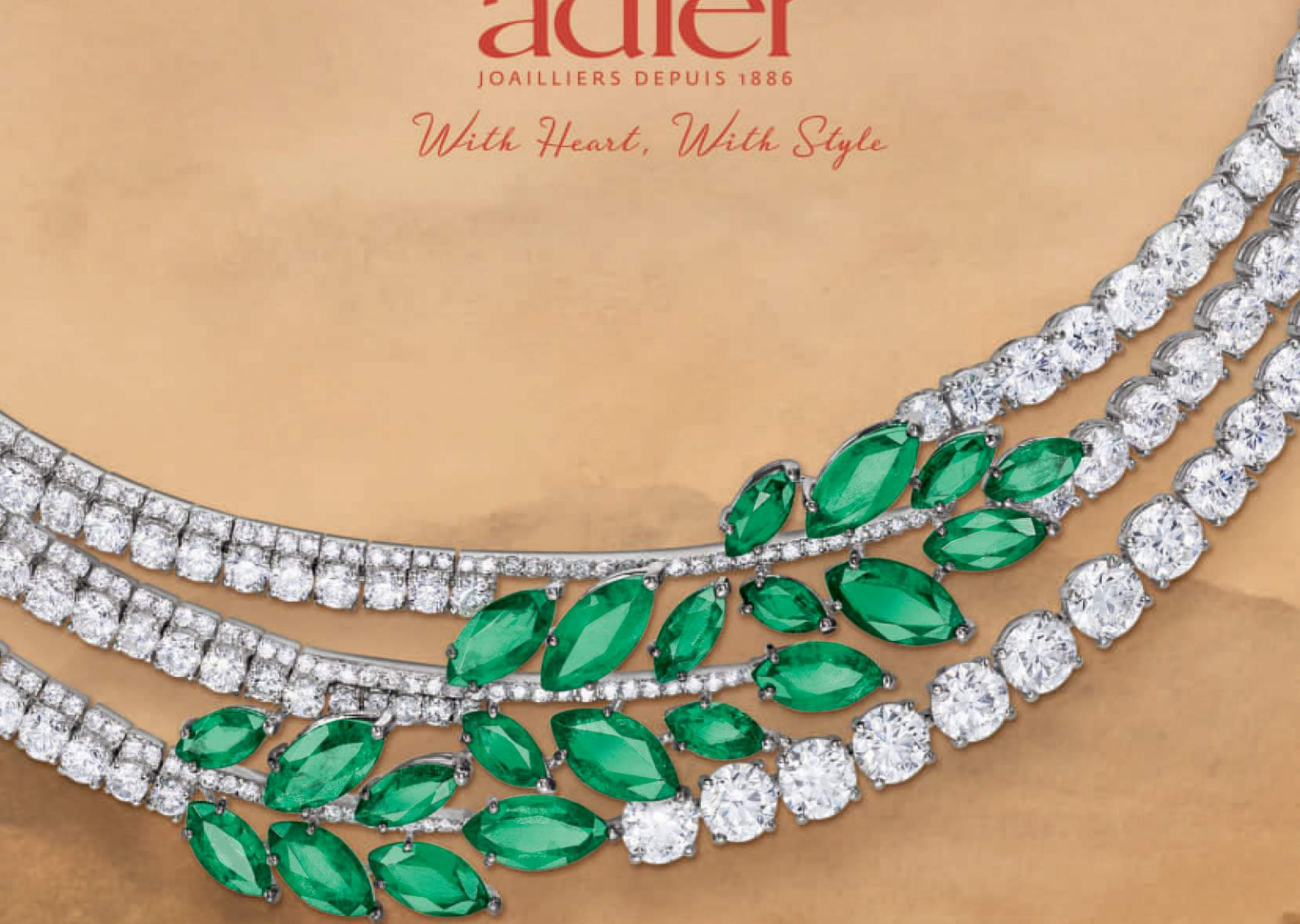
Je me permets de citer un extrait du courriel reçu d'un citoyen propriétaire effondré par l'an-nulation du PGA: «Nous tenons donc à vous exprimer notre total soutien à votre postulat. Il est important que le Conseil communal com-prenne qu'il n'y pas que d'avidés spéculateurs immobiliers qui sont lésés par l'annulation du PGA, mais également d'honnêtes citoyens et contribuables montreu-siens qui ont beaucoup investi dans un but honorable.»

Tenir compte du passé pour construire l'avenir et respecter les propriétaires montreu-siens en

adler

JOAILLIERS DEPUIS 1886

With Heart, With Style



LAUREA



JEWELLERY PALACE

Fine Jewellery & Swiss Watches

AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820, MONTREUX VD

WWW.JEWELLERYPALACE.CH

PRODUITS LOCAUX & RESTO-BAR

MARCHE DES HALLES PLANCHAMPS SA

UN GRAND CHOIX DE PRODUITS LOCAUX



Fromagerie



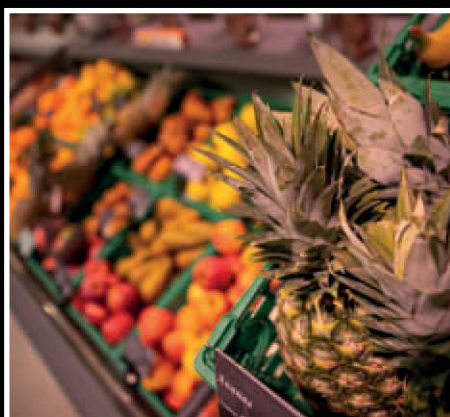
Poissonnerie



Boucherie



Boulangerie



Fruits et légumes

RESTO-BAR

Horaires:
Me: 9h-18h30
Je-Ve: 9h-23h
Sa: 8h-23h
Di: 10h-16h

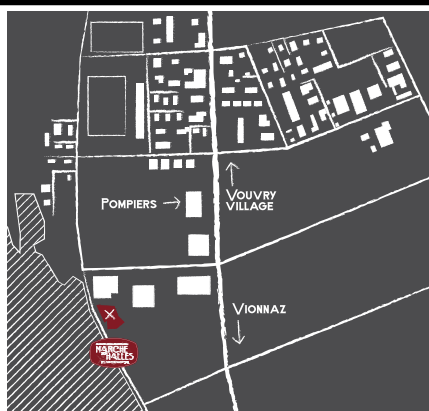
Tél.: 024 481 85 75

HORAIRES:

Mercredi au vendredi:
9h-18h30
Samedi: 8h-17h

NOUS TROUVER:

Chemin des Cibleries 5
1896 Vouvry
Tél. 024 481 60 70
www.traiteurplanchamp.ch



n'annulant pas leur projet de tout une vie qu'ils ont espéré pouvoir construire de bonne foi il y a à peine 4 ans, c'est la proposition faite par ce postulat «Pour un dézonage cohérent et socialement acceptable» que je vous invite à soutenir.

M. Josselin Lecoultre (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Le groupe socialiste ne soutiendra pas la prise en considération du postulat de M. Müller. Effectivement si nous ne pouvons que saluer et remercier l'abnégation de M. Müller à défendre les citoyens mis en difficulté par les erreurs d'une autre Municipalité qui ont conduit à l'annulation du PGA, nous constatons malheureusement que les moyens et le timing proposés par le postulat ne sont pas les plus efficaces et pourraient au contraire être contreproductifs.

La nouvelle majorité fait avancer les choses et travaille assidûment à la réalisation rapide et qualitative d'un PACom qui répondra aux différentes interrogations de la population. Document qui permettra de plus aux personnes de faire appel à tous les moyens de recours légaux pour leur projet personnel.

Nous vous invitons à laisser la Municipalité travailler et de la soutenir en refusant la prise en considération de ce postulat. Merci pour votre écoute.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les problèmes que pose le postulat de M. Müller ont été largement évoqués dans le rapport de commission et par M. Lecoultre.

J'en ajouterai encore un: le postulat demande de laisser en zone à bâtir les parcelles des propriétaires qui étaient prêts à construire avec le PGA 2019.

Cependant, il ne faut pas seulement tenir compte du zonage mais aussi des dispositions réglementaires afférentes aux différentes zones.

Je prends ici un exemple pour illustrer mon propos: il est certain que le centre de Clarens restera en zone urbaine mais cela ne signifie pas que les projets qui étaient conformes au PGA 2019 seront conformes au futur plan d'affectation communal.

L'établissement d'un nouveau plan doit être aussi l'occasion de corriger les éventuels défauts du PGA 2019, qui, par exemple, ne prenait pas en considération la lutte contre les îlots de chaleur.

De ce fait, garantir aux propriétaires de pouvoir réaliser des projets fondés sur le PGA 2019, c'est interdire à ce Conseil et à la Municipalité d'apporter des modifications au règlement sur les constructions.

S'agissant d'un acte politique, et non juridique, une telle restriction n'est pas opportune. Pour ce motif et toutes les autres raisons évoquées, les Vertes et Verts refuseront la prise en considération du postulat de M. Müller.

Mme Kyon Won Schäfer (DA)

Monsieur le Président, Chère Municipalité, Chers collègues,

Les personnes qui, en raison de l'annulation du PGA 2019, peuvent être amenées à renoncer à leurs projets de construction, vivent des situa-

tions en effet difficiles. Néanmoins, il s'agit de cas particuliers.

Le groupe décroissance est d'avis qu'un PACom est un sujet éminemment politique. Lors de son élaboration, l'intérêt public doit primer avant toute considération de cas particuliers. Politiquement, il n'est pas juste de décider de l'affectation d'un territoire en fonction de risques d'indemnisation ou d'intérêts privés. Le groupe décroissance propose donc de rejeter ce postulat.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité souhaite faire gagner du temps et économiser des rapports de 5 pages. En effet, M. Müller explique que ce n'est qu'un postulat et que la Municipalité aura l'occasion de dire si elle entend ou non suivre la proposition. Or, comme nous l'avons dit en commission, la Municipalité n'entend pas suivre cette proposition, pas parce que la Municipalité estime que les objectifs ne sont pas pertinents, au contraire, pouvoir éviter que des personnes soient lésés inutilement est un but partagé par toutes et tous. Par contre, alors que M. Müller estime que l'affectation du territoire est quelque chose d'arbitraire, la Municipalité prétend que ce n'est pas le cas. Il s'agit d'avoir des stratégies globales, puis de réfléchir au cas par cas, parcelle par parcelle.

M. Müller propose de procéder de manière inverse, contacter les personnes, en demandant si elles sont prêtes à construire. Puis, sur la base de ces éléments individuels, établir petit à petit une stratégie territoriale. Vous comprendrez bien que ce n'est pas dans ce sens-là que nous affectons un territoire, sauf si nous voulons atteindre le but de M. Müller en ayant une affectation arbitraire et ce n'est pas notre but.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est à l'unanimité de ses membres que le groupe Montreux Libre votera la prise en considération de ce postulat «Pour un dézonage socialement acceptable» et vous invite chers collègues à en faire de même.

A l'heure où un consensus semble se dessiner au sein de ce Conseil, afin de reprendre les bases réglementaires toujours actuelles du PGA 2019, la démarche du postulant nous semble des plus pertinentes.

En particulier concernant le périmètre centre qui constitue l'immense majorité du territoire largement bâti de notre commune, qui, tel que le Canton l'a signifié à notre exécutif en l'encourageant à se dédouaner des principes de surdimensionnement, n'a plus de réelles raisons, qui plus est, suite à l'abandon du projet des Grands-Prés et les m2 correspondants, de poursuivre une politique de dézonage arbitraire, qui provoquerait de véritables drames pour certains propriétaires montreusiens.

Tel que le Municipal concerné l'a signifié à la commission, la direction de l'aménagement du territoire cantonal est particulièrement soucieuse de voir, pour notre commune, un aménagement concret du territoire, en se basant sur des projets dont les propriétaires sont déterminés à développer leurs parcelles.

L'Agglomération Rivelac étant loin d'avoir atteint ses objectifs à l'heure actuelle, en particulier à cause de la situation de Montreux dont la quasi-totalité du territoire se trouve en zone réservée.

Les projets qui ont, dans le cadre du dernier PGA, été accompagnés par le Service de l'Urbanisme et le Canton, n'ont aucune raison, en termes d'aménagement du territoire, de se voir dézonés lors de l'élaboration du futur PGA.

Le postulant défend précisément ces cas spécifiques.

D'un point de vue strictement pragmatique, ce Conseil donnerait un signal à notre exécutif, en prenant en considération ce postulat, dont la démarche nous épargnerait à tous, des recours juridiques justifiés, sans fin et permettrait également de ne pas retarder inutilement l'entrée en force, tant espérée du futur PACom.

Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Stefania La Spada (SOC)

Au terme des discussions et en conclusion, c'est par 5 oui et 5 non, que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, par la voix prépondérante de la présidente de commission, de refuser la prise en considération du postulat tel que présenté par Monsieur Müller "pour un dézonage cohérent et socialement acceptable".

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat par 45 NON, 37 OUI, 2 ABSTENTIONS.

6.8 Sur le préavis no 12/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et le financement d'un mandat d'étude pour le remplacement de fenêtres (Rapp. M. Fabrice Yerly).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, Le groupe PLR refusera le préavis proposé pour plusieurs raisons:

Premièrement, le timing est plus que critiquable: alors que l'ordonnance sur la protection contre le bruit date de 1986 (il y a donc 38 ans), l'étude sur l'assainissement du bruit routier à Montreux a été établie sur la base du PGA de 1972 (qui fête cette année ses 52 ans, à l'instar de votre serviteur).

Le préavis mentionne à cet égard que, je cite «les délais pour qu'un nouveau cadre réglementaire rentre en force ont été estimés à plusieurs années» (fin de la citation), et que donc il était convenable de se baser sur le vénérable PGA de 1972.

On pourrait considérer, non sans ironie, que la Municipalité fait preuve de plus de célérité quant à l'aboutissement d'études prévoyant d'instaurer des mesures restrictives contre les usagers des routes qu'à l'achèvement d'un plan d'affectation communal visant à déterminer les droits à bâtir pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, plusieurs projets de zones à 30 km/h permanentes sont en cours d'étude sur certains tronçons ou quartiers de notre com-

mune; ne serait-il pas plus logique d'attendre leur concrétisation avant d'instaurer cette mesure uniquement de nuit sur de larges portions?

Pour le reste, certaines initiatives au niveau cantonal et fédéral sont en cours d'étude sur la question des zones 30 km/h; les deux chambres de notre législatif national ont récemment accepté une motion visant à garantir la limitation générale de 50 km/h sur les routes à orientation trafic à l'intérieur des localités, tout en conservant la possibilité de prévoir la limitation à 30 km/h au sein de certains secteurs résidentiels; le risque existe donc bel et bien qu'il faille dans quelques temps revenir en arrière, avec comme conséquence la perte des 303'000 francs prévus dans ce préavis; avec tout le respect dû aux personnes qui souffrent des nuisances sonores, ça fait tout de même cher le décibel.

Enfin, je rappelle également les conséquences induites par une telle mesure pour les usagers: selon la Loi sur la circulation routière, on pourra être considéré comme un chauffard à 22 h 01, avec peine privative de liberté à la clé, alors qu'à 21 h 59 la faute sera considérée comme légère et punie d'une simple contravention. Sans oublier les véhicules d'urgence, pour lesquels chaque minute compte.

A notre avis, des modifications à la LCR intégrant ce nouveau concept de limitation nocturne à 30 km/h semblent nécessaires pour rendre cette mesure acceptable par une très grande partie de la population.

En conclusion, je vous invite, M. le Président, Mesdames et Messieurs, à refuser les conclusions de ce préavis.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le PS soutiendra à l'unanimité ce préavis de la Municipalité. Il vise non seulement à répondre à une exigence légale du Canton et de la confédération, mais est également et surtout attendu par de nombreux habitantes et habitants de notre commune qui se sont adressés à la Municipalité ces dernières années par courrier, excédés par le bruit routier incessant et toujours plus important.

Les 30 km/h de nuit ont déjà été implémentés avec succès dans plusieurs villes suisses.

Il est naturel que cette mesure soit particulièrement appréciée lorsqu'on sait qu'un décibel, c'est près de 50% de bruit émis en moins. Couplé avec un revêtement phono absorbant, c'est alors 80 % de bruit en moins, par exemple, pour les habitantes et habitants de La Grand Rue, qui pourront, dès cet automne, selon le calendrier prévu, dormir les fenêtres ouvertes.

Cette mesure de santé publique à moindre coût pour la commune est ainsi une très bonne nouvelle pour les montreusiennes et montreusiens, de même que pour les automobilistes qui n'auront plus à s'arrêter de manière récurrente grâce au passage des feux à l'orange. Fluidifiant le trafic, peu de temps sera perdu sur les tronçons concernés. Selon plusieurs études, un gain de temps est même attendu.

J'ajouterai pour répondre au PLR que les 30 km/h de nuit dans le but d'assainissement du bruit n'ont absolument rien à voir avec les zones 30, qui concerne elles la sécurité des habitants dans les villages, moins nombreux sur ces tronçons.

Rappelons encore que le stress engendré entre autres par la pollution sonore est aujourd'hui reconnu comme une des causes principales de nombreuses maladies chroniques répandues comme l'hypertension ou le diabète.

Nous sommes donc particulièrement reconnaissants pour ce préavis et espérons de ce conseil une large acceptation.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Au nom de mon groupe, je vous invite à soutenir le préavis municipal relatif à l'assainissement du bruit, et ceci pour les raisons suivantes:

Premièrement, d'un point de vue purement légal, il s'agit de se mettre en conformité avec le droit supérieur fédéral, ici l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

Deuxièmement, nous nous devons de répondre à un problème de santé publique, en garantissant des nuits paisibles aux habitantes et habitants de notre commune. Nombreux sont les témoignages de citadines et citadins qui ont vu leur sommeil grandement amélioré après la mise en place de mesures similaires dans d'autres villes du Canton.

De plus, je me permets de rappeler que la plupart de nos concitoyennes et concitoyens aux revenus les plus modestes résident dans les centres urbains de Montreux et Clarens, qui sont traversés par les grands axes routiers de notre commune. Prendre à bras le corps la question des nuisances sonores liées au trafic automobile, c'est donc également apporter une réponse sociale à une problématique qui n'affecte pas tout le monde de la même manière.

Enfin, rouler moins vite de nuit permet d'augmenter significativement la sécurité de toutes et tous, que ce soient pour les automobilistes, les cyclistes ou les piétons, et même les animaux domestiques ou sauvages, qui sont particulièrement vulnérables en cas de traversée nocturne de la chaussée.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Si mon préopinant et collègue Angelo a donné des arguments convaincants sur le très mauvais timing, il est difficile de faire pire – je pose la question de la proportionnalité de la mesure et de son acceptation par la population.

Tout d'abord, le préavis proposé est un package «all inclusive» où l'on propose déjà de financer le changement des fenêtres, mesure ultime, alors même qu'on ne connaît pas encore le résultat de la mise à l'enquête et de la publication des décisions d'allègement. Le rapport B+C est clair sur ce point, l'isolation acoustique est une mesure qui vient après. On brûle les étapes avec ce préavis.

Ensuite, il nous est proposé de faire passer l'ensemble des centres villes de Montreux et de Clarens en zone 30 km/h de nuit, alors que nos villages sont pour la plupart orphelins de mesures allant dans le sens d'une réduction de vitesse pour diminuer les nuisances sonores. Disons-le d'emblée, une majorité du groupe PLR n'est pas contre des zones 30 km/h permanentes sur notre territoire, dans des zones bien ciblées, là où c'est nécessaire et sans oublier nos villages.

Par contre, nous ne partageons pas la vision d'instaurer des zones 30 km/h de nuit de manière globale et systématique sur l'ensemble du centre-ville. Plusieurs sondages menés récemment ont montré que, s'agissant du 30 km/h généralisé, deux tiers de la population et neuf villes sur dix rejettent la limitation générale à 30 km/h. Les personnes interrogées restent toutefois favorables, comme le groupe PLR, à une limitation à 30 km/h dans les quartiers résidentiels.

Même s'il n'y a pas de sondage pour le 30 km/h de nuit, il ne serait pas étonnant qu'une partie importante de la population, même celles et ceux qui sont censés en profiter, ne soient pas favorables au 30 km/h de nuit.

Attardons-nous un peu sur la proportionnalité de la mesure. Le rapport du bureau B+C nous indique que le gain de l'instauration du 30 km/h de nuit est estimé à 1 dB et concerne 2'573 habitants.

Que représente exactement un gain de 1 dB? Ces fameux 1 dB indiqués par Mme Bonjour qui représenteraient 50% de bruit en moins.

Vous pouvez faire l'exercice par vous-même sur internet, la majorité des sites à caractère scientifique, la majorité des sites de spécialistes en appareils acoustiques et une bonne partie des informations émanant de sites d'administrations publiques le relèvent: une différence de 1 dB n'est pas perceptible pour notre oreille. C'est dès 2-3 dB que les effets commencent à se faire ressentir.

Et pour améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens, mettons également en balance l'hypothèse que l'on pollue plus à 30 km/h qu'à 50 km/h, car oui, n'en déplaisent à certains, il existe des études qui l'attestent et la commission du postulat de mon collègue Forclaz se penchera certainement sur ce sujet.

Instaurer un 30 km/h de nuit là où la différence de bruit n'est pas perceptible par l'oreille humaine, mais où potentiellement la pollution de l'air augmenterait, cela irait à l'encontre du bon sens et cela équivaudrait à se tirer une balle dans le pied pour le bien-être de nos citoyens.

Il est indispensable, dans la pesée des intérêts, de mettre les deux choses en balance avant de choisir la meilleure solution pour nos citoyennes et citoyens.

Pour ces diverses raisons et pour les raisons déjà évoquées par mon collègue Angelo Gualino, le groupe PLR refusera à l'unanimité ce préavis.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Je déclare mes intérêts, je suis secrétaire général de l'ATE (association transport et environnement) section vaudoise, à ce titre nous avons pu observer lors des différents débats qui ont eu lieu ailleurs dans le Canton et particulièrement dans les zones tests à Lausanne l'effet du 30 km/h de nuit. Puisque nous parlons de proportionnalité, ma collègue Mme Bonjour disait avant qu'il y a un gain de temps, c'est un fait, les automobilistes ne sont pas lésés par cette baisse de vitesse tout à fait proportionnée. En matière de proportionnalité, le Tribunal Fédéral a jugé plusieurs cas (plus de 3 ou 4 cas) dans le pays pour justifier la mise en place de baisse de vitesse sur les questions de bruit. C'est quelque chose que défend le bureau de prévention des accidents également, nous sommes très loin de



Collection Caractères

EXCLUSIVITÉ
ALAIN AFFLELOU

249 CHF*
LA MONTURE
ET 2 CLIPS OFFERTS

* Voir conditions en magasin.



Tchin Tchin

AUDIO

VOTRE 2^{ÈME} PAIRE
D'AIDES AUDITIVES
POUR 1CHF DE PLUS*

ESSAI GRATUIT 30 JOURS*

SUIVI* PAR NOS AUDIOPROTHÉSISTES

GARANTIES 4 ANS*

* Voir conditions en magasin.

ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

MONTREUX
GRAND-RUE, 42
Tél. 021 963 43 43

questions uniquement politiques, mais aussi des questions scientifiques.

Vous parliez du timing, je serai bref, il y a une motion qui a été acceptée au parlement fédéral, concernant la hiérarchie des réseaux routiers, tout d'abord elle ne concerne pas nécessairement les questions du 30 km/h de nuit, ce n'est pas très clair.

Un M. Albert Rösti que nous ne pourrions pas forcément accuser d'être un dangereux anti-bagnoles a dit que la mise en œuvre de cette proposition entraînerait probablement un travail administratif, mais ne changera rien à la pratique des communes, puisque c'est déjà ce que prévoit la législation au niveau Suisse car la hiérarchie des réseaux est très claire et que les exceptions sont finalement assez peu nombreuses, nous en avons une aujourd'hui. En commission nous avons eu l'occasion d'échanger sur un sujet qui est toujours actuellement débattu au parlement, il s'agit de la modification de la loi sur la protection de l'environnement et en particulier l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Effectivement il y avait une proposition du Conseil national de limiter les mesures de lutte contre le bruit en lien avec les baisses de vitesse, le Conseil d'État a rejeté cette proposition et hier la commission du Conseil National a aussi rejeté cette proposition. Il est donc assez vraisemblable que pendant la prochaine session parlementaire cette proposition de ne pas considérer les baisses de vitesse comme une mesure efficace soit définitivement enterrée par le parlement fédéral. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec les mains libres et je crois, sans aller plus loin, qu'il y a urgence. Je terminerai en disant qu'il y a eu des sondages sur le 30 km/h et si nous les lisons correctement, la majorité des gens dans ce pays sont opposés au 30 km/h généralisé, par contre la majorité de ces mêmes personnes sont favorables à une augmentation des zones 30 et je pense qu'il est bon de rappeler l'entier du sondage quand nous en parlons.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rectifier une chose au niveau des excès de vitesse, ce qui a été dit n'est pas tout à fait exact, dans un cas vous serez Via sicura et dans l'autre vous serez quand même dans une mesure de retrait de permis de conduire, ce n'est pas très agréable.

Personnellement j'ai mon balcon qui se trouve à 20 mètres de la route cantonale, la 780, et je suis en fin du projet. Quand la nuit une voiture passe lentement je ne l'entends pas et quand elle passe à 50 je l'entends.

Je vous invite à refuser le préavis ce soir, comme ça, cela me permettra de changer mes fenêtres puisque nous ne respectons pas la loi, j'ai deux baies vitrées à CHF 15'000.- à changer, cela fait CHF 30'000.- plus les autres fenêtres, donc au total un montant de CHF 50'000.- pour la commune, avec tous les habitants de mon bâtiment qui pourront faire la même chose. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Fabrice Yerly (VER)

La commission recommande à la majorité d'accepter ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 12/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et le financement d'un mandat d'étude pour le remplacement de fenêtres

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

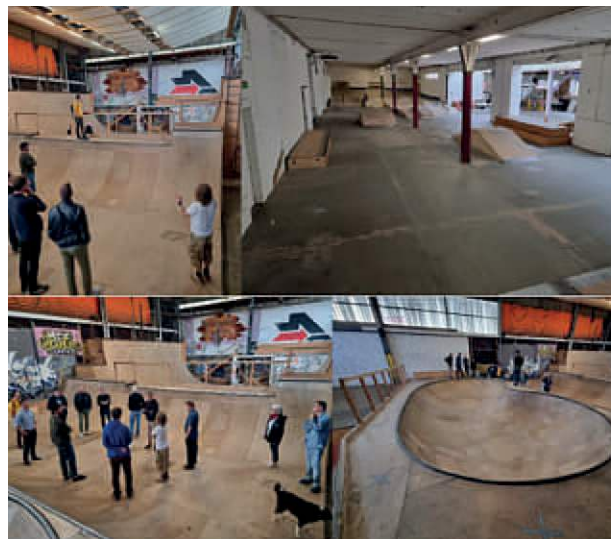
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et mandater un bureau d'ingénieurs pour l'étude du projet de remplacement de fenêtres;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales (à hauteur de 25 %) à recevoir;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recettes du préavis;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 49 OUI, 35 NON, 2 ABSTENTIONS.

8.9 Sur le préavis no 10/2024 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux (Rapp. M. Simon Lepêtre).

Passage en revue des photos du lieu

M. le Président ouvre la discussion.



M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la Municipalité, Chères et Chers Collègues,

Les Vert-e-s sont en faveur de l'octroi d'une subvention d'un montant de 200'000 Fr.- à l'ASSIR (Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera), notamment car le skatepark:

- est un lieu qui promeut le sport pour des personnes de tous âges et pour plusieurs disciplines
- fait rayonner Montreux dans la région et la Suisse et est facilement accessible en transports publics
- la construction des modules en bois permet de réduire les coûts financiers et environnementaux de façon significative et la participation à hauteur de 100'000 Fr.- en fonds propres montre le sérieux de l'association dans la démarche

Nous vous invitons donc à accepter le préavis. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutiendra l'octroi de ce montant pour les rénovations. D'abord parce que le skatepark de Montreux est un lieu assez unique, puisque c'est un skatepark couvert d'une grande dimension. Il existe aujourd'hui des skateparks ou des lieux où il est possible de pratiquer le skate qui sont aménagés dans d'autres communes, Vevey vient de rénover le sien.

Mais un skatepark couvert comme celui-ci n'existe pas dans la région. Par conséquent nous pensons que c'est effectivement un excellent point de rencontre pour la jeunesse, pour les gens qui aiment et qui souhaitent pratiquer des sports sur des roulettes.

Montreux Libre souhaite s'assurer que cette rénovation ne justifiera pas le fait de ne pas reprendre, ultérieurement, l'étude de l'utilisation de cette parcelle pour qu'elle soit optimisée en termes de construction.

Car il y a de fortes chances qu'un jour le skatepark soit obligé de fermer pendant la période des travaux et au moment où cette parcelle sera remise en valeur, si le nouveau projet sur cette parcelle ne permet pas de l'intégrer dans le futur, il devra aller ailleurs.

Montreux Libre aimerait dire que ce qui est valable pour le skatepark ne l'est pas pour le NED, dans le sens où, en ce moment et pour Montreux Libre, aussi longtemps que la salle communale pour les associations promises au 2m2c ne sera pas conçue et présentée au Conseil avec un programme, il n'est pas envisageable que la commune réinvestisse dans une autre salle dédiée principalement à la musique. Par conséquent nous espérons que la Municipalité va prendre en main le programme et le projet de la salle pour les associations et revenir rapidement face au Conseil, car le temps passe, le 2m2c va rouvrir avec du retard et cette promesse électorale doit être tenue.

Mme Carole Clavadetscher (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Au nom du groupe socialiste je remercie tout d'abord la Municipalité et les services communaux pour le travail effectué dans l'élaboration de ce préavis relatif à la rénovation du skatepark de Montreux. Il y a un mois, notre séance de commission a débuté par la visite des lieux et une présentation du projet par les représentants de l'ASSIR que nous remercions pour leur accueil.

Nous saluons l'engagement, l'enthousiasme, les efforts et les heures de bénévolat consacrées au parc par le comité et les membres de l'association. Ils peuvent ainsi, grâce à leur investissement personnel et à un travail de qualité, proposer l'un des meilleurs skatepark de Suisse et lui offrir un rayonnement et une renommée qui va bien au-delà de la région.

En effet, d'accès facile depuis la gare, le skatepark de Montreux est connu loin à la ronde. Dans le projet, la sécurité, le confort et l'accueil seront améliorés, notamment pour les accompagnants, les travaux prévus permettront de remodeler les modules du skatepark et de réaliser une meilleure séparation des espaces qui tiennent compte des particularités de chaque discipline et des différences de niveau des utilisateurs, qui sont nombreux puisque l'association compte plus de 400 membres et attire de nombreux visiteurs venant de tous les horizons. La rénovation du skatepark, un des rares à être couvert, permet de valoriser une infrastructure unique qui réunit la pratique de nombreuses disciplines de sports à roulettes et de glisse. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra les travaux de rénovation du skatepark de Montreux et nous vous invitons à faire de même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Simon Lepêtre (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 10/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'accepter l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux;
- d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2024 sur le compte No 170.3653 «subventions» pour CHF 200'000.-;
- de compenser cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte No 9281.180 «provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public»;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si

nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 NON, 1 ABSTENTION.**8.10 Sur la prise en considération du postulat M. José Jorge: Motion transformée en postulat «Protégeons la santé de nos enfants dans les espaces qui leur sont dédiés sans fumée plutôt qu'enfumés».**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la municipalité, Chères et Chers collègues,

Au fond, il s'agit de bon sens, voulons-nous montrer un mauvais exemple à nos enfants? Voulons-nous que nos enfants soient en mauvaise santé? Bien sûr que non. De plus, c'estagaçant d'avoir des mauvais exemples pour ses enfants dans des lieux publics tels que les places de jeux, les écoles ou même les terrains de sport, même si tout est mis en œuvre au sein d'une famille pour limiter l'exposition au tabac et à ses produits dérivés.

Dans le passé, il y a eu des craintes quant aux effets négatifs d'une interdiction de fumer dans certains lieux.

Quand la fumée a été interdite dans les trains, on disait que les fumeurs ne prendraient plus le train. Ce n'est pas vrai, car les personnes prennent le train pour se déplacer, pas pour fumer. Quand ça a été interdit dans les restaurants, on disait que les gens ne viendraient plus. Ce n'est pas vrai, car ils viennent pour manger et passer un bon moment, pas pour fumer.

Avant d'interdire dans les discothèques on disait une faillite des lieux de nuit. Ce n'est pas vrai, car les gens viennent pour danser et s'amuser, pas pour fumer. Et ce sera pareil pour les enfants et leurs parents qui iront encore jouer sur les places de jeux, iront encore faire du sport et iront encore à l'école. Pensons aux 76% de la population Suisse qui ne fume pas et ne souhaite pas y être exposé!

Ainsi, les Vert-e-s sont en faveur de la prise en compte du postulat et nous vous invitons, chères et chers collègues, à faire de même. Merci de votre écoute.

M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste soutient à la quasi-unanimité la prise en considération du présent postulat dont le but principal est de protéger les enfants de la pollution tabagique dans les espaces extérieurs qui leur sont spécifiquement dédiés comme les places de jeu.

Il s'agit pour l'essentiel de contribuer à réduire l'entrée en consommation des enfants et des jeunes, tout en développant une image positive d'une vie sans tabac et des espaces conviviaux favorables à la santé.

Le postulat en proposant un large éventail de possibilités allant de l'instauration de mesures régle-

mentaires ciblées à la création de signalétiques appropriées, le groupe socialiste se réjouirait de prendre connaissance des mesures envisagées par la Municipalité selon leur faisabilité pour protéger les enfants de la pollution tabagique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pablo Menzi (UDC)

La commission recommande à l'unanimité au conseil communal de prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 78 OUI, 3 NON, 4 ABSTENTIONS.**9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ****9.1 No 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale (Séance de commission le mardi 25 juin 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).**

Premier en liste: M. Simon Lepêtre (PLR).

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Soraia Dias, Claudia Hischenhuber, Elisabeth Wermelinger et MM. Claude Byrde, Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, Antony Huys, Fabien Willemin.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.2 No 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens (Séance de commission le mercredi 26 juin 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste: M. Florian Manzini (VER).

Membres: Mmes Carole Clavadetscher, Anne Duperret et MM. Matthieu Burkhart, Alain Delseth, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Josselin Lecoultré, Pierre Loup, Omar Soydan.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

Néant.

11 INTERPELLATIONS

Néant.

Il est 21 h 07, M. Tal Luder, Président, lève la séance.

(suite en page 32)



★ Plongez dans l'univers du **NOUVEAU SHOW** ★ du Casino Barrière Montreux

Vibrez sur les rythmes effrénés des années 80 à 90 !
La **MDC Company** ainsi que la talentueuse Anneke Steven
vous emportent dans un tourbillon euphorique
sur des hits endiablés.

Show orchestré par **Sabine Gross-Collé**
Chorégraphe et Directrice de MDC Events

★ AU MENU

Tartelette au saumon mariné,
Crème de raifort, pickles de légumes

...

Volaille farcie aux champignons
Effeillé de pommes de terre, d'oignons
et de tomates séchées
légumes de saison

...

Le chocolat feuillantine
Minérales, vin 2dl, café



MDC
events

5.- DE CADEAU OFFERTS
À RÉCUPÉRER À LA CAISSE DU CASINO.





NOUVEAU
SHOW

Vibrez

sur les hits des années 80

DÎNER-SPECTACLE

99.-



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPELÉZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

**RIALTO**

Chez Ricardo Dias
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Fr. 34.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir
Dimanche à midi

Riva
bar

RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 35 28

www.ilbrigantino.ch



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laitieriedegruyere1@gmail.com

Shuffle Board Cocktails

MONTREUX
EST
Adam's
1995
LOUNGE BAR

Open all week
Rue Igor-Stravinsky 4
opposite the Casino

HDC
HOTEL DE CHAILLY
★ ★ ★

Hôtel ★ Restaurant
Salle de réunion ★ Jeu de Quilles

www.hdc.ch hello@hdc.ch +41 21 964 21 51

Nouvel espace
Jeu de Quilles

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
RILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR
À BOIS**
(AUSSI À L'EMPORTER)

Caveau des vigneronns



**SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE**



Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70
deltadeschamps@gmail.com
caveau-des-vignerons-montreux.ch





Culturefood
quand l'appétit va ...

Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey






www.culturefood.ch





“Là où le temps s’arrête depuis plus de 150 ans”

Hôtel****
Cuisine raffinée
Evènementiel

Ouvert du mardi au samedi
+
De 7h30 à 23h00

Bar à cocktails
Beach-Club
Tea-Time

Rue du Lac 75, Clarens 021 989 20 00 www.jetty.ch info@jetty.ch

LA CAVE
MONTREUX RIVIERA

La Riviera dans un verre

Nos Vins Primés en 2024

Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux
info@lemr.ch | +41 21 963 13 48
www.lacavemontreuxriviera.ch



GRAND HOTEL
SUISSE MAJESTIC
MONTREUX

Restaurant

45 Grill & Health

Ouvert tous les jours, cuisine
non-stop de 12h00 à 22h00
Bar ouvert de 14h00 à 00h00

Grand Hôtel Suisse Majestic
Avenue des Alpes 45 · 1820 Montreux
Reservations & renseignements à :
Tél.: +41 21 966 33 33





RESTAURANT
 PIZZERIA GOURMET
 RÉSERVER EN LIGNE
LAFONTAINEMONTREUX.CH
 OUVERT 7/7
 LA FONTAINE
 RUE DU CTRE 5, 1820
 MONTREUX
 +41 21 558 51 51




Amarrage de bateau
 Parking gratuit
 Ouvert 7/7
 Cuisine en continu

Hostellerie du Lac
 Restaurant-Bar-Brasserie

158 rue du lac - 74500 Nevecelle
 Tel: +33 4-50-75-02-92
restaurant@hostelleriedulac.com
www.hostelleriedulac.com



Victoria Glion

www.victoria-glion.ch

021 962 82 82

Entre lac et montagnes




MON DRINK

YOUR DRINK | YOUR EMOTIONS

UNE COLLECTION EXCEPTIONNELLE DE +8200
 SPIRITUEUX | VINS & EFFERVESCENTS | COCKTAIL BITTERS | PURÉES & SIROPS | DISTILATS SANS ALCOOL

POUR UN SERVICE ET APPEL D'OFFRE SUR MESURE DE VOS BESOINS:
 +41 79 388 83 76
INFO@MONDRINK.CH
WWW.PRO.MONDRINK.CH

VAUD | VALAIS | FRIBOURG | GENÈVE | NEUCHÂTEL & ...



Salle pour 60 personnes

Venez découvrir l'ambiance d'une restauration enchantée



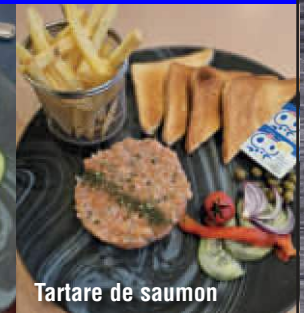
Filets de perche du Léman



Dorade



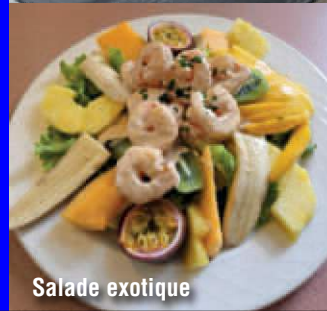
Tartare de bœuf



Tartare de saumon



Poulpe



Salade exotique

*Assiette du jour: Fr. 18.–
Cartes des mets et vins*

Fermé le mardi et le mercredi

Rue des Vaudrès 30 - 1815 Clarens-Montreux
Tél. +41 21 964 82 44 - Natel +41 78 619 86 03



**Cuisine traditionnelle
au gré des saisons
Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Route de la Cergniaule 18
1833 Les Avants
021 964 42 76

www.lacergniaulaz.com
@cergniaulaz
Me-Di dès 11h00



OUVERT
7J/7J

1865
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS

DE 11H30 À 14H30
ET DE 18H30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Un petit bijou dans la vieille ville



Ouvert tous les jours midi et soir
(samedi et dimanche fermé, sauf événements)

Spécialités suisses et françaises

Tél. 021 963 42 65 - Grand-Chêne 8 - Montreux

PARMI LES PARFUMS ENIVRANTS ET LES COULEURS QUI DANSENT, UN VOYAGE CULINAIRE, UN FESTIN QUI ENCHANTE. BIENVENUE AU COIN DE L'AMÉRIQUE LATINE, OÙ LES SAVEURS ANCESTRALES ONT TROUVÉ LEUR RACINE. DANS CHAQUE PLAT, L'HISTOIRE S'ÉPANOUIT, TRADITIONS ENRACINÉES, SAGESSE QUI NOURRIT. DES MAJESTUEUSES ANDES AUX PLAGES DES CARAÏBES, DANS NOTRE RESTAURANT, UN FESTIN QUI NOUS UNIT. LES PIMENTS DU MEXIQUE, LA DOUCEUR DU BRÉSIL, LE CÉVICHE PÉRUVIEN, UN DÉLICE SUBTIL LES PATACONES DE COLOMBIE, L'ASADO ARGENTIN, UNE DANSE DE SAVEURS, UN VOYAGE SANS FIN.

LA PASSIONNÉE MARACUJÀ SUR DES LÈVRES ASSOIFFÉES, CACAO ANCESTRAL, SAVEURS BIENFAISÉES. DANS CHAQUE BOUCHÉE, L'ÂME SE RÉVÈLE, UNE ÉTREINTE DE CULTURES DANS CHAQUE GAMELLE.

AMIS, DÉGUSTEZ SANS PLUS ATTENDRE,
L'ÂME DE L'AMÉRIQUE LATINE À CHAQUE BOUCHÉE OFFERTE.

UN CHANT À LA GASTRONOMIE DE CETTE TERRE CHÈRE, UN FESTIN DES SENS,
BIENVENUE À LA FÊTE DE LA VIE !

LATINO

RESTAURANT & BAR



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France

www.leclosdessources.com

*Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch



MIYAZAKI

SUSHI BAR RESTAURANT

☎ 021 965 34 64

✉ miyazakimontreux@gmail.com

📍 Grand Rue 60, 1820 Montreux



Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 4 septembre 2024 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 85 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: Mmes Krenger Anna, Saito Anne, Sierro Laurence, MM. Akiki Alain, Aubord Yvan, Gay Claude-Pascal, Giuliano Angelo, Gori Mario, Mark Olivier, Silleri Domenico, Tschopp Vincent, Welte Ivon, Wetzler Paul, Yerly Fabrice

Absences non excusées: M. Alain Delseth

0 PRÉAMBULE

M. le Président

1. Nous avons discuté, lors de la dernière séance, du dépôt des motions et des projets de règlements. Je souhaite que ces derniers nous parviennent une semaine avant la séance du Conseil communal. J'en ai parlé avec les membres du bureau qui sont favorables avec cette façon de faire. J'en ai également parlé avec la direction des affaires communales du Canton qui n'y voit aucune objection. Nous avons un règlement du Conseil qui nous permet d'être assez libres. En principe, nous ne devrions pas nous prononcer sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour 15 jours avant la séance, mais nous le faisons en modifiant l'ordre du jour comme nous venons de le faire.

Je souhaite mettre en place cette procédure, car la recevabilité des motions est une question sur laquelle nous devons prendre une décision, nous sommes un organe législatif qui doit bien sûr respecter la loi.

Cela permettra d'avoir un avis du bureau, éventuellement de consulter la Municipalité et le Canton et si le motionnaire est d'accord, d'envoyer le texte de la motion aux groupes avant. Avec un délai d'une semaine nous arriverons à présumer si l'objet déposé est recevable en tant que motion ou pas.

Et dans tous les cas, il est toujours possible pour le Conseil communal de voter l'urgence avec l'art. 102 al. 2 du règlement, pour traiter un objet.

2. Vous avez reçu avec l'ordre du jour, les dates de toutes les séances du Conseil

communal pour 2024 et 2025. La séance du 13 novembre 2024 sera extra-muros et aura lieu dans la salle du Grand Conseil à 19h00. La séance sera précédée d'une visite des locaux du Grand Conseil à 17h30 par nos députés, M. Romain Pilloud et M. François Cardinaux. Des informations supplémentaires vous seront transmises ultérieurement et pour le transport, je vais laisser les chefs de groupe s'organiser avec leurs membres pour venir en train ou en voiture en profitant de faire du covoiturage. Si des conseillers souhaitent être remboursés, il faudra m'en faire part.

3. Je vous rappelle quelques points de notre règlement:

1. Chaque conseiller doit déclarer ses intérêts, je vous invite à faire une mise à jour de ces derniers sur le site, car vous avez peut-être eu des changements professionnels ou obtenu de nouvelles fonctions. Si vous ne savez pas comment faire, Mme la secrétaire et moi-même nous tenons à disposition pour vous aider.

2. Je vous rappelle l'art. 116 al. 2: Discussion
2 Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande. Je ne vais pas l'utiliser souvent, mais si les discussions s'éternisent, s'il y a un monologue stérile ou plutôt un dialogue entre un Municipal et un Conseiller qui ne faisait pas partie de la commission, j'utiliserai cet article.

3. Vu que le respect du règlement est l'une de mes principales tâches, le dernier article important concerne les réponses municipales Art. 104 al. 5: *Une fois la proposition prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai d'un an par:*
 a) *un rapport sur le postulat ;*
 b) *l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ou*
 c) *un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé.*

Au 31.12.2023, il y avait 51 objets en attente de réponse, cette liste a diminué de 3 depuis. Durant mon année de présidence, la Municipalité a annoncé vouloir répondre à 30 de ces objets en suspens, dont 5 émanent de votre serviteur. J'espère que cette liste dimi-

nuera, vous savez qu'il s'agit de délais d'ordre, qui ne sont pas juridiquement contraignants, mais j'attache une certaine importance à ce que les interventions et propositions des Conseillères et Conseillers, qui relaient les demandes de la population, puissent obtenir une réponse dans le délai prévu par le règlement.

4. Tous les courriels ou correspondances doivent être envoyés à presidence@conseilmontreux.ch, qui est relevée par Mme la secrétaire et moi-même.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024, M. le conseiller Florian Manzini a écrit au bureau pour faire part de quelques corrections de plumes qui seront prises en considération dans le PV définitif de la séance du 19 juin 2024, avec l'aval de notre président sortant.

Y a-t-il d'autres demandes de modification? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 ASSERMENTATION

Néant.

3 NOMINATION

3.1 D'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de Mme Béatrice Tisserand (Les Vert-e-s), démissionnaire.


M. le Président

Le groupe des Vert-e-s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert-e-s propose la candidature de M. Fabrice Yerly.


RESTAURANT
HÔTEL★★★
ÉVÉNEMENTS
TERRASSE
GELATERIA



La
Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1
1820 Montreux
Tél +41 (0)21 963 27 36
info@rouvenaz.ch
www.rouvenaz.ch

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Fabrice Yerly. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Fabrice Yerly élu membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 De deux membres suppléants à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Béatrice Tisserand (Les Vert-e-s) et de M. Fabrice Yerly (Les Vert-e-s), démissionnaires.

M. le Président

Le groupe des Vert-e-s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert-e-s propose les candidatures de MM. Olivier Grand et Romain Moracchini-Villard.

M. le Président

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement MM. Olivier Grand et Romain Morrachini-Villard. Y a-t-il des oppositions à ces propositions?

Ce n'est pas le cas, je déclare MM. Olivier Grand et Romain Morrachini-Villard élus membres suppléants à la commission des finances (COFIN) et les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de Mme Catherine Morel-Roberti (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Tal Luder

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Tal Luder. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Tal Luder élu membre à la commission de gestion (COGEST), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 D'un membre suppléant à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de

Mme Valérie Calderini (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Pablo Menzi.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Pablo Menzi. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Pablo Menzi élu membre suppléant à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.5 D'un membre de la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal (CCO)», en remplacement de M. Murat Karakas (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de Tal Luder.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Tal Luder. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Tal Luder élu membre de la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal (CCO)», et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai des correspondances à vous transmettre.

- Un premier courriel de Mme Yvonne Corbaz concernant le Parc Donner. Je vous donne une lecture des extraits principaux et mettrais le courriel et ses annexes en copie du PV.

Pour votre information, étant sollicité pour une rencontre, j'ai accepté de rencontrer Mme Corbaz le 19 septembre afin de l'écouter.

- Un mail de démission de la suppléance de la COFIN de M. Fabrice Yerly
- Un mail de démission de la CCO de M. Murat Karakas
- Un mail de démission de membre suppléante du SIGE de Mme Valérie Calderini
- Un mail de démission de la COGEST de Mme Catherine Morel-Roberti

- Un mail de démission de la suppléance de la COFIN et de membre de l'ASR de Mme Béatrice Tisserand.
- Un courrier de démission du Conseil communal et de la CCO de Mme Antoinette Loup avec effet au 9 octobre 2024.

5 COMMUNICATION DU BUREAU

5.1 Sur la désignation de la commission des finances pour l'examen des deux préavis à venir (ils seront transmis par courriel aux membres de la COFIN d'ici au 5 septembre 2024 et mis à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 9 octobre 2024) de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve (CITS) relatifs, d'une part, au budget 2025, et, d'autre part, aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve. (Séance de commission le jeudi 12 septembre 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil communal de Vevey, rue du Conseil 8 à Vevey).

Présidence provisoire: Mme Laurence Sierro (PLR)

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a aucune communication de la Municipalité.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC

7.1 Sur le préavis No 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale (Rapp. M. Simon Lepêtre).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Simon Lepêtre (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2024 de la Municipalité du 17 mai 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.00 TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON, 1 ABS-TENTION.

7.2 Sur le préavis No 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens (Rapport M. Florian Manzini).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Commençons avec un peu d'histoire, c'est-à-dire avec le préavis 27/2021, ce dernier demandait un crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour financer une étude de projet. Le montant global du projet s'élevait à 2,3 millions pour la rénovation de 4 bâtiments, c'est-à-dire environ CHF 700'000.- pour la villa mentionnée dans ce préavis, environ CHF 900'000.- pour le dépôt et le reste pour la création d'un lieu d'accueil bureau dans l'ancienne morgue et la rénovation du funérarium. Ces deux derniers objets, que je viens de citer, n'étaient pas remis en question en commission, par contre, transformer une villa en vestiaire pour CHF 700'000.-, d'où nous voyons les Dents du Midi jusqu'à Genève, quelle aberration!

De là, est venue l'idée d'agrandir le dépôt, par exemple en lui ajoutant un sous-sol, un étage supplémentaire.

Malheureusement ce débat n'a pas pu avoir lieu étant donné que la Municipalité a retiré ce préavis avant le débat en plénum, je considère cela comme un déni de démocratie. Je pensais que vous alliez revenir avec une nouvelle proposition, mais non, c'est plutôt la politique de l'autruche, je plante la tête dans le sable et j'attends que quelque chose se passe. Une année se passe, deux années se passent, trois années, effectivement là il se passe quelque chose, la SUVA est passée, en considérant ces locaux comme insalubres, la honte pour la commune de Montreux.

Une fois de plus nous sommes dans l'urgence et obligés d'accepter ce préavis pour le bien-être de nos employés. Pour montrer notre mécontentement de la manière de gérer le bien-être de nos employés, l'UDC s'abstiendra de soutenir ce préavis.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comme vous le savez, les locaux actuels de l'équipe d'entretien du cimetière et de l'équipe du secteur de Clarens à l'Avenue Rousseau ne répondent pas aux exigences de la loi sur le travail. Au nom du groupe des Vert.e.s nous remercions la Municipalité et les services communaux pour l'élaboration de ce préavis qui permettra enfin le déménagement des équipes concernées dans des locaux conformes et ceci dans un délai raisonnable. Nous vous invitons donc à accepter le préavis 14/2024.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien sûr que le sujet est important et que nous avons besoin de ces locaux, néanmoins, concernant la maison du cimetière qui a la vocation d'accueillir des endeuillés, ce qui demande parfois une disponibilité, du tact, de l'écoute et un espace serein et tranquille, la compatibilité avec une maison en chantier me paraît difficile.

Approcher la paroisse, comme le suggère la Municipalité dans le rapport, pour trouver des locaux adaptés à cela, me paraît non seulement une bonne solution, mais quelque chose d'incalculable. L'a-t-elle déjà fait?

Peut-être pas pour toute la durée du chantier, mais pour les phases les plus bruyantes, il faut absolument trouver une solution.

M. Mathieu Quartier-dit-Maire (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la lecture du rapport un paragraphe a plus particulièrement retenu mon attention, je cite: *«Les réflexions autour de ce préavis ont débouché sur une volonté de faire appel à certaines compétences des employés de la Commune (maçonnerie, menuiserie, constructions métalliques), afin de valoriser le savoir-faire interne, de faire baisser les coûts et de simplifier certains travaux.»*

Après une lecture complète et attentive du rapport, j'aurais bien aimé avoir des réponses aux questions suivantes:

- Avez-vous une estimation quant à la part des travaux qui seront réalisés par des employés communaux?
- Avez-vous évalué l'impact économique pour notre commune en choisissant d'utiliser des ressources internes au lieu de faire appel à des entreprises locales?
- Comment le choix de ne pas faire appel aux entreprises locales s'inscrit-il dans notre stratégie du soutien à l'emploi et au développement de l'économie locale?

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le préavis déposé par la Municipalité et la remercie pour le travail effectué dans le cadre du bien-être de ces collaboratrices et collaborateurs.

Par ailleurs nous tenons à souligner certains propos qui viennent d'être tenu par le représentant PLR dans ce plénum et l'incitons à donner les

moyens nécessaires à notre Municipalité lors de l'élaboration du prochain budget.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question de M. Loup, nous n'avons pas encore pris contact avec la paroisse, nous attendons de savoir si les travaux vont avoir lieu ou pas, mais évidemment que cela fait partie des solutions envisagées pour essayer de maintenir, autant que faire se peut, la qualité d'accueil au cimetière pendant les travaux.

S'agissant des questions de M. Quartier, il eut été préférable de les poser lors de la séance de commission, car il est maintenant tard dans le processus pour demander des éléments précis. En l'occurrence, la Municipalité n'est pas en mesure d'y répondre dans un délai aussi bref. De manière générale, le Conseil communal avait effectivement jugé, en son temps, que le projet précédent était trop cher. Mais cela ne déchargeait ni le Conseil communal, ni la Municipalité de trouver des solutions pour mettre à disposition des locaux adaptés à notre personnel. Nous avons cherché à voir comment valoriser au mieux les compétences, notamment pour réduire les coûts. La Commune est pourvoyeuse de beaucoup de mandats aux acteurs économiques privés, il suffit de regarder les comptes et le rapport de gestion pour le réaliser. Mais sa vocation n'est pas de faire travailler les entreprises.

Vous nous mettez régulièrement la pression pour optimiser les coûts de fonctionnement de l'administration. Nous avons la chance d'avoir des ressources internes parce que nous avons besoin d'avoir ses compétences pour le travail quotidien. Il paraît logique à la Municipalité de les valoriser dans ce type de projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Florian Manzini (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 14/2024 de la Municipalité du 31 mai 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.00 TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière, sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière, sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 202'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;



Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles



Consultation en Homéopathie Et Micro-nutrition Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch



L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis, Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe à votre service!

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles, **NOUVEAU:** Shop Nautic, accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

IDEAL LINE

Le Centre **IDEAL LINE MONTREUX** offre un concept unique et personnalisé

Nous répondons au besoin naturel de chacun de rester jeune, plus mince et en forme. Les traitements **IDEAL LINE personnalisés** s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes ainsi qu'aux juniors pour lesquels nous avons des programmes adaptés, dès l'adolescence.

★ PROGRAMMES Perte de POIDS avec notre capsule amincissante « Cocoon »

Différents programmes minceur vous permettent de perdre autant de kilos que vous le souhaitez.

Le Cocoon stimule le métabolisme, les résultats sont visibles séance après séance et durables dans le temps.

★ PROGRAMMES Mincir zones par zones avec la CRYOLIPOLYSE

Effet Liposuction, sans inconvénients post opératoires. Elimination des graisses par Cristallisation à basse température et Electrostimulation qui raffermi la peau.

★ PROGRAMMES ANTI-CELLULITE Liftants ANTI AGÉ Visage et Corps

INDIBA Thérapie Cellulaire Active (Exclusivité Vaud)

(Visage, Corps et Cheveux Nouveauté)

Action Minceur, Fermeté, Detox, Anti-Cellulite

STRAVAC Stretching Cellulaire

Techniques basées sur la régénération cellulaire. Sans douleurs

Action Minceur, Fermeté, Détox, Anti-Cellulite

IDEAL LINE MONTREUX

Av Planches 20, 1820 Montreux

Tél : 021 532 22 22



A faire valoir jusqu'au 22.12.24 sur tous les traitements (sur présentation de ce coupon)



4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 71 OUI, 1 NON, 10 ABS-TENTIONS.

7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Jean-Marc Forclaz «Fluidifier le trafic routier pour préserver l'environnement» (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

M. le Président, Chers collègues,

Par le dépôt de ce postulat j'ai souhaité partager avec notre Conseil le triste constat du coût énergétique et par conséquent environnemental, engendré par un trafic non fluide.

Personne n'a contesté la réalité des chiffres et j'espère que vous avez été nombreux à prendre conscience de l'ordre de grandeur des enjeux environnementaux que représentent les ruptures de flux de trafic. Pour rappel, pour le seul axe de la Grand-Rue, 1 seul redémarrage de 0 à 50 km/h de chaque véhicule qui y circule représente la consommation électrique de 600 familles de 4 personnes. Imaginez les économies potentielles si l'on étend le raisonnement à l'ensemble du réseau routier de la commune.

En séance de commission, M. le Municipal Chiaradia a déclaré que la Municipalité ne soutient pas la prise en considération de ce postulat car elle préfère, je cite, «retenir au maximum les véhicules aux grandes entrées de l'agglomération pour éviter un appel d'air au centre-ville».

Ce slogan ronflant pourrait faire sourire s'il n'y avait pas un tel gaspillage d'énergie à la clé... mais qui peut penser sérieusement une seule seconde, qu'un ou deux arrêts de moins, pour un automobiliste, vont constituer un appel d'air pour venir au centre-ville?

Ce postulat, destiné à une prise de conscience, a été déposé à la séance du 27 mars, 5 mois se sont écoulés... Ce lundi à 21h15 les feux du carrefour de Chailly étaient en régime orange clignotant pour un trafic assez soutenu mais très fluide, bravo et tant mieux. En faisant un petit détour par Clarens, j'ai pu constater que les 7 feux de circulation situés entre le port du Basset et le 2M2C étaient en régime normal, j'ai été arrêté 3 fois dont 2 pour rien, dommage, et où est la cohérence? La Municipalité annonce des réaménagements de la circulation à Clarens, bonne nouvelle, mais ça prendra du temps.

Je vous invite donc à soutenir mon postulat afin de mettre un peu de pression sur la Municipalité pour qu'elle tienne compte de ces considérations de fluidité de trafic pour les projets futurs, et pour qu'elle mette en place, à très court terme, ne serait-ce que les mesures les plus simples comme le réglage des feux de circulation partout où cela est possible.

Voulez-vous réellement faire quelque chose de concret pour le climat? Slogan ou action concrète tel est l'enjeu.

Ultime argument, celles et ceux qui ont assisté à la présentation du projet d'agglomération Rivelac qui a précédé notre Conseil, l'auront entendu comme moi, la fluidité du trafic fait partie des

objectifs du projet d'agglomération Rivelac. Nous pouvons commencer tout de suite.

Je vous remercie pour votre attention

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera la prise en considération de ce postulat car les propositions de M. Forclaz méritent d'être étudiées.

Par un heureux hasard, la Municipalité nous a communiqué le 30 août 2024 que deux postes avaient été pourvus. Il s'agit de celui du délégué aux mobilités et de celui du délégué à la durabilité.

Ce postulat tombe donc à pic et pourra être intégré aux réflexions de ce nouveau pôle de compétences.

Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir la prise en considération du postulat.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, et chers collègues,

Le postulat de M. Forclaz est particulièrement intéressant, car il représente, à ma connaissance, la première intervention devant notre Conseil, apportant des données techniques incontestables concernant le bilan énergétique des véhicules. Certes, pour ce qui est des piétons, on peut se réjouir de la priorité absolue dont ils bénéficient sur les passages qui leur sont dévolus, ce qui représente certainement un gage de sécurité pour eux, mais il faut être conscient que cela se fait partiellement au détriment de considérations d'ordre écologique, comme l'a fait remarquer le postulant. Par exemple, la suppression des feux aux passages à piétons exclut l'instauration d'une "onde verte", comme on la connaissait dans les années 1960-1970, et qui permettait aux véhicules de traverser tout un quartier de ville, sans s'arrêter et à vitesse constante, ce qui était très favorable sur le plan énergétique. Remarquons que la présence systématique de feux aux passages à piétons est toujours d'actualité dans d'autres pays, comme par exemple aux USA, et cela permet une cohabitation bien plus apaisée de la circulation entre piétons et voitures que chez nous. Mais la remise en question de la priorité absolue dont bénéficient les piétons n'est ni de notre ressort, ni à l'ordre du jour ce soir.

Revenant au contenu du postulat de M. Forclaz, je suis ébahi de constater son rejet pur et simple par la gauche de la commission, ainsi que par la Municipalité représentée par M. Chiaradia. Le postulat ne demande en effet que des actions très avisées et judicieuses, et de plus en lien évident avec la protection de l'environnement. Je rappelle ici les deux démarches demandées à la Municipalité par le postulant dans sa conclusion:

1. Améliorer la fluidité du trafic routier sur l'ensemble du réseau communal pour réduire la consommation énergétique et les émissions nocives pour les riverains.
2. Etudier toutes les pistes qui lui permettent d'agir dans le même sens auprès de ses partenaires.

Ces deux démarches s'inscrivent parfaitement dans le contexte écologique que nous favorisons, avec la préoccupation principale de réduire les nuisances liées aux trafics automobile. Alors, que leur reprochez-vous?

L'argumentation de M. Chiaradia pour démolir le postulat de M. Forclaz lors de la séance de commission était loin selon moi d'être transparente, et il n'a pas justifié de manière précise les raisons pour lesquelles les deux requêtes que je viens de lire devaient être selon lui rejetées. Je sollicite ici le conseiller municipal Chiaradia pour qu'il s'exprime à nouveau ce soir sur les raisons précises de son rejet de ces deux propositions, pourtant parfaitement neutres et anodines, et que je viens de rappeler.

Pour ma part, et sans plus attendre, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à prendre en considération le postulat de M. Forclaz, qui demande à juste titre à la Municipalité d'étudier toute mesure visant à améliorer la fluidité du trafic tout en réduisant la consommation énergétique des véhicules.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

Je vous remercie M. Posternak je vous rappelle que le secret du vote existe en commission et que nous ne savons pas qui a voté quoi. C'est votre interprétation de dire que c'est la gauche qui a refusé.

M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Même si l'on ne peut être que sensible à la volonté de réfléchir à la manière dont on peut limiter l'impact sur l'environnement et les volumes sonores de la voiture, le raisonnement de ce postulat se heurte très rapidement à plusieurs limites, notamment à celle de ne penser la mobilité qu'à travers le prisme de la voiture, pour ne pas dire de la voiture individuelle. Alors, plusieurs questions se posent:

Pourquoi ne pas avoir exploré d'autres hypothèses afin de permettre un partage plus équitable du territoire entre la voiture et des mobilités moins polluantes?

Pourquoi les transports en commun, les vélos (électriques ou musculaires), les trottinettes, les rollers (chers à notre précédent président du conseil communal), et la mère de toutes les mobilités bas carbone, la marche, doivent-ils être cantonnés à un rôle d'empêcheur de rouler en rond pour les voitures?

Pourquoi ne pas avoir poussé la réflexion plus loin, en dehors des sentiers battus et bitumés de la mobilité motorisée et du dogme du 50 km/h en ville?

Pourquoi, par exemple, ne pas avoir inclus dans les calculs de ce postulat une étude comparative entre ce qui se passe à 50 km/h et à 30 km/h ? (Notamment en ce qui concerne une accélération soit de 0 à 50, soit de 0 à 30, sachant qu'une accélération de 0 à 50 est 2.25 fois plus énergivore qu'une accélération de 0 à 30). Et ainsi pouvoir ouvrir le champ des possibles pour un partage plus harmonieux des axes de circulation entre les différentes formes de mobilités?

Finalement, pourquoi ne pas souhaiter une politique de mobilité réfléchie de manière globale, qui permette enfin à l'ensemble des modes de déplacement de s'épanouir dans un paysage urbain plus sûr et respectueux de l'environnement et de nos engagements climatiques?

Ainsi, ces questions n'ayant pas été abordées dans ce postulat, l'ensemble du groupe des Vert-e-s le rejettera et invite le reste du conseil communal à en faire de même, tout en souhaitant que ce débat soit le point de départ d'une réflexion plus aboutie sur la mobilité montreu-sienne du futur, et surtout offrir un défi plus stimulant pour nos deux nouveaux délégués à la durabilité et à la mobilité que ce qui est proposé dans ce postulat.

Merci de votre attention.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Forclaz. Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir permis la tenue de cette commission. Car il en ressort un réel plaidoyer pour le 30 km/h en ville.

Malheureusement ce n'était pas votre intention de départ. En effet, votre intention était bien de défendre à tout prix le 50 km/h et d'opposer les différentes formes de mobilités, sous prétexte d'un souci écologique.

Car ne nous leurrions pas, il est tout simplement utopiste de croire pouvoir optimiser la vitesse d'une voiture pour qu'elle pollue moins lorsqu'elle se déplace au milieu de tous les éléments urbains à considérer.

M. Chiaradia l'a rappelé, la fluidifié du trafic est un travail complexe qui nécessite des compromis. Votre vision réductrice de la fluidité représente malheureusement clairement un plaidoyer pro voiture.

Je le disais en préambule, le point positif de cette commission est d'avoir fait ressortir le consensus scientifique et les bonnes pratiques dans d'autres villes autour du ralentissement de la vitesse et d'une cohabitation harmonieuse avec les piétons.

Au final, le choix est simple. Veut-on continuer à aller dans le sens des démarches initiées par la Municipalité pour optimiser le partage des mobilités pour que tous s'y retrouvent, aussi bien automobilistes, cyclistes que piétons? Ou veut-on, comme le propose M. Forclaz, garder à tout prix le 50 km/h pour les automobilistes aux dépens des autres mobilités?

Le groupe socialiste a fait son choix et rejettera donc la prise en considération du postulat à sa quasi-unanimité. Merci pour votre attention.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne votera pas la prise en considération du postulat de M. Forclaz même si nous saluons la démarche visant à fluidifier le trafic routier pour préserver l'environnement.

Nous estimons que les pistes envisagées par celui-ci, vont à l'encontre de ce qui a été étudié et présenté par l'Agglo, ayant participé aux ateliers participatifs, je n'ai pas du tout la même interprétation que M. Forclaz, en effet par son projet de boulevard urbain, l'Agglo encourage fortement la priorisation des transports public, des pistes cyclables et par une définition qui serait vraisemblablement le 30km/h. Je pense que cette vision sera plus qu'encouragée par le Canton, quel que soit notre position, malgré tout, nous saluons les pistes évoquées par la Municipalité, celle de réduire le nombre de feux sur la Grande Rue. Il est

fort à parier que toutes ces discussions se renouvelleront lors du dépôt d'un préavis pour le réaménagement de la Grande Rue.

Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le postulat de Monsieur Forclaz a le mérite de soulever la question de la fluidité du trafic et de son impact environnemental. Freiner et démarrer est en effet polluant.

Cependant, les mesures proposées par le postulant, telles que la réduction du temps d'attente des voitures, l'élimination de toutes formes d'obstacles à la circulation ou le maintien de la largeur des routes pour faciliter les croisements, n'avantageraient que la circulation automobile, à l'exclusion de toute autre forme de mobilité.

Or, comme le montre le consensus scientifique, une accélération de 0 à 50 km/h est 2 fois plus énergivore qu'une accélération de 0 à 30km/h. Par conséquent, réduire la vitesse du trafic est une mesure efficace pour réduire la pollution, car en plus de baisser la consommation d'énergie, elle encourage la mobilité douce, les cyclistes et les piétons se sentant plus en sécurité sur une chaussée où les voitures circulent à 30 km/h plutôt qu'à 50 km/h.

Le Groupe Décroissances Alternatives vous demande, par conséquent, de refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Beaucoup de choses ont été dites, je serai donc bref. Je déclare mes intérêts, je suis le secrétaire général de l'ATE Vaud, l'Association des Transports et Environnement. Puisque nous avons parlé pendant tout ce débat en plénum de faits incontestables, chiffrés et vérifiés, le dernier en date, date de la dernière étude européenne qui a étudié l'effet du 30km/h en Europe, il démontre notamment une baisse par rapport au 50km/h de 18% des émissions de CO2 et de 7% de la consommation d'essence. Je souhaite rappeler que, sur la question de sécurisation et de l'intérêt de la sécurisation des piétonnes et piétons, moins les voitures attendent au feu, plus les piétons attendront à ces mêmes feux, c'est une réalité, dans ce plénum nous avons déjà eu l'occasion de parler, par exemple, de la place de la Paix au centre-ville, cela me paraît un exemple assez intéressant.

Sachez que, si ce postulat est accepté, j'invite fortement la Municipalité à considérer que c'est un plébiscite au 30km/h, personnellement je refuserai ce postulat.

Je souhaite revenir sur un dernier élément qui me paraît important concernant Chailly, les feux sont oranges depuis un peu plus d'une semaine et contrairement à ce qui a pu être dit précédemment dans ce plénum, il y a, à ce stade, un vrai problème de sécurité, plusieurs habitants du village se sont notamment plaints d'un vrai problème de sécurité, en particulier pour les voitures qui sortent du village de Chailly pour aller à gauche en direction de l'autoroute. Je crois qu'aujourd'hui nous ne sommes pas du tout dans un exemple qui est probant, en disant que c'est facile et qu'il suffit de mettre tous les feux à l'orange, de garder les mêmes vitesses et que tout ira bien dans le meilleur des mondes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, la commission recommande à la majorité des membres présents de ne pas prendre en considération le postulat de M. Jean-Marc Forclaz.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat par 49 NON, 33 OUI, 0 ABSTENTION.

7.4 Sur la prise en considération du postulat de M. Christian Fürst «Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux» (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord nous souhaitons remercier le président rapporteur pour la qualité des deux rapports qu'il a rédigé et qui sont très agréables à lire et complets.

Montreux Libre soutiendra à l'unanimité le postulat de notre collègue Christian Fürst pour la mise en place d'une politique d'affichage attractif et gratuit pour la promotion de la culture et du sport.

Comme l'ont démontré des études très sérieuses, l'affichage public reste un moyen central pour la communication des événements culturels est sportifs. Il suffit d'ailleurs de voir les moyens importants engagés par les producteurs de tels événements en matière d'affichage, pour comprendre que cette communication est indispensable.

Si cela n'était pas le cas, les promoteurs de grands spectacles ou événements sportifs qui savent pour la plupart très bien calculer, auraient renoncé à l'affichage depuis longtemps. Pour s'en convaincre il suffit de constater, chaque été, l'importance des campagnes d'affichages organisées par les grands festivals, tel que le Montreux Jazz Festival ou Paléo, mais aussi pour des événements sportifs comme Athletissima.

Pour les organisateurs de plus petits événements culturels, souvent organisés sur la base du bénévolat, l'affichage se révèle de plus en plus compliqué. Le rapport de la commission relève de manière très intéressante, tous les obstacles et les changements d'habitudes qui font que l'affichage sauvage, notamment, est de plus en plus combattu et décrié, alors que l'affichage payant est devenu extrêmement cher.

Il paraît clair qu'une redéfinition de la politique d'affichage gratuit en faveur des organisateurs locaux est devenue indispensable.

Nous devons être fiers de l'activité culturelle et sportive, riche est variée qui existe sur notre commune. La mettre en valeur avec de bons outils est nécessaire et cela passe par de l'affichage de qualité pour atteindre les bénéficiaires de cette activité culturelle et sportive. Nous espérons que ce postulat sera accepté et que la Municipalité pourra ainsi se pencher sur cette question très importante pour la survie, à long terme, des nombreux événements de culture et de sport sur notre commune. Je vous remercie pour votre attention.

JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ

021/963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch



**Niko
Immobilier
Sàrl**

ZA La Coche 11
1852 Roche
Tél. 021 965 62 30
Mobile 079 679 07 08

DEPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX et BUREAUX
A LOUER OU VENDRE
sur Montreux, Veytaux, Roche et Bouveret VS

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino

Tél. 021 963 13 14



*Merci
de favoriser
nos
annonceurs!*



www.prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

Perréaz
Paysagiste
Entretien d'immeuble

Electro'Dep Sàrl
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch

L.T. Peinture | Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpeinture.ch
www.ltpeinture.ch

Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com



Official Partner

Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux

Avenue du Casino 50

1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54

Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch



Votre imprimeur éco-responsable sur la Riviera et dans Chablais

à Renens, Aigle et sur pcl.ch

Joignez-vous à notre démarche durable!



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **35** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience



FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

AG ANDRE GLAPPEY SA

ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve
021/968.20.68 – info@glappeysa.ch

Nettoyage de votre véhicule

AU RATON
LAVEUR

Nouveau à Chailly-Montreux
Lavage de votre voiture.
Intérieur et extérieur

Sur rendez-vous au
021 964 31 91



Nos prestations

Dès
50.-

&
On vous prête
une voiture
gratuitement



Rte des Châtaigners 3
1816 Chailly-Montreux

*Véhicules spéciaux et très sales tarif sur devis

Mme Antoinette Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA va soutenir ce postulat qui va permettre de canaliser les informations d'une façon plus efficiente en ayant des endroits d'affichages officiels et gratuits pour faire circuler

et informer la population des différentes activités sur la commune. C'est un moyen de continuer à tendre des ponts entre les différentes activités des sociétés, ainsi que de solidifier du lien social pour la population.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout le monde s'accorde pour dire que l'affichage reste un outil promotionnel important pour nos sociétés et associations dans le but de diffuser les informations sur leurs événements.

Le groupe socialiste est heureux d'apprendre qu'un concept global d'affichage est en cours d'élaboration par la Municipalité pour offrir de nouvelles possibilités d'affichage, pour tenter d'harmoniser cet affichage et pour lutter contre l'affichage sauvage, et acceptera la prise en considération du postulat, qui va dans ce sens, à l'unanimité.

Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité des membres présents de prendre en considération le postulat de M. Christian Fürst intitulé «Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 79 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTIONS.

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 16/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'800'000.- au maximum pour mettre en conformité l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure. (Séance de commission le lundi 9 septembre 2024 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

Présidence provisoire (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Kyong-Won Schäfer, MM. Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Antony Huys, Simon Lepêtre, Lionel Moyard, Mathieu Quartier-dit-Maires

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous demandons à ce que des images d'exemples de luminaires déjà posés, correspondant aux nouvelles directives de la DGE-DIREN, puissent être présentées à la commission.

Ainsi que les modèles retenus pour les six projets de renouvellement de luminaires décrits dans le préavis 16/2024.

Et tout particulièrement le prototype de lampadaire développé prévu pour remplacer ceux existants sur les quais. Avec des exemples d'images de jour et de nuit.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux Chères et Chers collègues, Le groupe PLR a bien compris la nécessité des investissements proposés au travers de ce préavis en raison notamment de l'obsolescence des installations concernées et des économies d'énergie qui en découlent.

Nous pouvons aisément nous projeter à soutenir ce préavis mais tout de même avec une réserve dont nos commissaires souhaitent pourvoir discuter en commission.

D'où ma question:

Sur quels éléments factuels pouvons-nous nous baser pour être certain que les investissements projetés soient en adéquation avec une stratégie globale du parc d'éclairage public qui pourtant, n'existe pas encore à en croire l'annonce de l'élaboration d'un Plan Lumière pour 2025?

Des investissements, a posteriori, sur ces mêmes installations ne seraient bien entendu, de notre point de vue, pas acceptables.

Je remercie la Municipalité d'apporter toutes précisions utiles à notre bonne compréhension lors de cette commission. Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 15/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 381'100.- TTC pour la mise en place d'une solution de gestion des ressources humaines (SIRH) et à la réponse au postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc «pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations». (Séance de commission le mardi 10 septembre 2024 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (SOC): M. Nicolas Büchler

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Bürki, Olivier Grand, Vincent Haldi, Yanick Hess, Murat Karakas, Philippe Morier-Genoud, Benoît Ruchet, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS**10.1 Postulat de M. Romain Pilloud «Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres»****M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Revitaliser les rives, pour la biodiversité

Les enjeux de renaturation, de revitalisation, de restauration des rives naturelles du lac sont fondamentaux pour la biodiversité et certains de ces travaux sont parfois subventionnés à hauteur de 95% par le Canton et la Confédération. Il faut dire que l'état des écosystèmes est insatisfaisant sur 87% des bords vaudois du Léman, selon l'Etat de Vaud. Actuellement, un projet-pilote est en cours de réalisation à Dorigny (Saint-Sulpice), qui vise à réinstaurer des environnements propices au développement d'écosystèmes en harmonie avec les activités humaines. Ce projet est directement lié à la planification cantonale de la renaturation des rives du lac. A Montreux, la quasi-totalité des rives sont entièrement artificialisées et le Canton de Vaud évoque un potentiel de valorisation à plusieurs endroits sur territoire communal. Enfin, le plan cantonal de renaturation des cours d'eau évoque également l'intérêt prioritaire de revitaliser la partie aval de la Baye de Clarens.

Profiter d'une revitalisation pour redonner des rives publiques à la population

Comme l'expliquait (ou le rappelait) un article du 24 heures du 17 août 2024, 16% des rives lacustres montreuysiennes sont aujourd'hui inaccessibles au public. Tout-e Montreuysi-e ne voit de quelle partie du lac il s'agit: la zone entre le Basset et la Maladaire qui est aujourd'hui privatisés par de grandes et luxueuses propriétés. Les promeneur-ses n'ont aujourd'hui que d'autre choix que de longer la route cantonale dans un contexte de fort trafic et éloigné du lac. Dans les faits, l'intérêt privé domine sur l'intérêt public. L'accessibilité au lac, à ses paysages, sont aujourd'hui réservés à quelques privilégié-es sur une partie de nos rives.

Nous savons aujourd'hui les difficultés qui entourent la réalisation de cheminements publics sur l'entier des rives de ce Canton. Nos voisin-es boléand-es ont voté pour un cheminement piéton sur leur territoire et attendent toujours la réalisation concrète de la volonté populaire. Il semble clair que toute démarche visant à mettre en place un cheminement piéton et public prendra du temps et qu'elle nécessite d'être analysée en détail. Dans tous les cas, le vote populaire des Boéland-es a montré la voie.

Revitaliser les rives, pour améliorer l'accès au lac pour toutes et tous

A Montreux, il existe un véritable enjeu d'accès au lac, qui n'est pas incompatible avec les enjeux de renaturation. Un exemple positif est à retrouver à la plage de la Maladaire (La Tour-de-Peilz), la commune ayant récemment débloqué un crédit d'étude pour la revitalisation et la restauration de la grève tout en envisageant d'agrandir la plage de galets, mesure intéressante et compatible avec les enjeux environnementaux.

Il semble donc que revitalisation des rives et accessibilité au lac et à ses rives ne soient pas

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON VIANDES D'EXCEPTION



GRILL MOUNTAIN

MONTREUX | HAUTE-NENDAZ

RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



(Noté: 5 étoiles Tripadvisor et Google)

**RÉSERVEZ VOS REPAS D'ENTREPRISES
OFFRE PERSONNALISÉE AVEC DIVERTISSEMENT**

FONDUE CHINOISE ET VIGNERONNE



Viances à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)



**TABLE DES CHEVALIERS
50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE
MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE
EVJ / EVG**



ASSIETTE DU JOUR



Dégustation de chasse
500gr pour 2 personnes



FONDUES

RACLETTE

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch

des objectifs contradictoires, voire complémentaires dans certains cas, et qu'il semble légitime d'analyser cette opportunité.

Le postulat demande donc que la Municipalité étudie l'opportunité de renaturer/revitaliser les rives lacustres montreusiennes tout en y intégrant un concept d'accessibilité au lac et la possibilité d'augmenter la part de rives publiques accessibles à la population.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

11 INTERPELLATIONS

11.1 Interpellation de M. Nicolas Büchler «Situation de la Poste sur le territoire communal».

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Nicolas Büchler (SOC)

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Dans notre commune, le Parti Socialiste s'est fortement engagé, avec d'autres, en 2019 pour le maintien de la Poste à Chernex, lançant une pétition qui avait recueilli plus de 5'000 signatures, démontrant du large soutien de la population bien au-delà de nos frontières partisanses.

Aujourd'hui, cet office est toujours en fonction, à notre satisfaction, malgré des horaires d'ouverture passablement restreint.

Plus récemment, La Poste a fusionné deux offices, réunissant Montreux 1 (à la Gare) et Montreux 2 (à la rue du Théâtre), pour les recentraliser sur le centre commercial du Forum. Nous regrettons cette situation pour les raisons suivantes:

Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie villageoise comme à la vie urbaine. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, de supprimer des offices postaux ou de les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que "le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidente permanente d'un Canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés". Elle demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les autorités concernées peuvent

saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

Ainsi, le Parti Socialiste souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir de cet office?
- Dans ce contexte, la Municipalité a-t-elle eu une information d'une nouvelle volonté de fermeture de l'office de Chernex?
- En cas d'annonce de fermeture de cet office, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité?
- Question subsidiaire : en cas de volonté populaire de soutenir le projet de fusion des Communes de Montreux et Veytaux, la Municipalité est-elle ouverte à maintenir une filiale postale sur le site de l'actuelle administration communale de Veytaux?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. l'interpellateur et la Municipalité répond de la manière suivante:

- *La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir de cet office?*
- Dans les négociations que la Municipalité a tenues avec la Poste, cette dernière s'est engagée à maintenir l'office postal de Chernex jusqu'à l'ouverture de l'EMS qui sera construit au sein du projet immobilier Chernex Centre
- *Dans ce contexte, la Municipalité a-t-elle eu une information d'une nouvelle volonté de fermeture de l'office de Chernex?*

Dès l'ouverture de l'EMS, la Poste a prévu de transformer l'office postal de Chernex en une filiale en partenariat qui serait situé au sein de l'EMS.

- *En cas d'annonce de fermeture de cet office, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste?*

A ce stade, la Municipalité attend de connaître l'évolution de la situation, respectivement l'évolution de la fréquentation de l'office postal de Chernex pour se prononcer.

- *Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité?*

La Municipalité est prête à saisir la PostCom si la transformation de l'office postal en une filiale en partenariat ne lui semble pas pertinente ou si les deux parties ne donnent pas les garanties nécessaires à la pérennité de la filiale dans le temps.

- *Question subsidiaire: en cas de volonté populaire de soutenir le projet de fusion des Communes de Montreux et Veytaux, la Municipalité est-elle ouverte à maintenir une filiale postale sur le site de l'actuelle administration communale de Veytaux?*

Pour la Municipalité, il est actuellement encore trop tôt pour se prononcer fermement sur le maintien de la filiale en partenariat sur le site actuel de l'administration communale de Veytaux, pour autant évidemment que le vote du 22 septembre soit positif dans les deux Communes. Toujours dans un tel cas, la Municipalité peut en revanche s'engager à tout mettre en œuvre pour que la population habitant à l'est de la nouvelle commune fusionnée, dans les villages de Territet et de Veytaux, puisse bénéficier d'une filiale en partenariat.

M. Büchler remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst «La Neige de Mai et le Futur: Comment le Nouveau Règlement Cantonal Pourrait Renforcer la Protection de nos Prés de Narcisses»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

La loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP), promulguée le 1^{er} janvier 2023, et son règlement d'application, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2024, ont introduit des mesures importantes pour la conservation de la biodiversité, y compris une liste des espèces végétales et animales désormais protégées au niveau cantonal. Parmi ces dernières, les prairies de narcisses, fleur emblématique de notre Riviera vaudoise, ont été heureusement incluses.

Interpellée par Madame Rachel Soydan, membre du comité de l'Association Narcisses Riviera et en ma qualité de présidente rapporteuse du Préavis 10/2021 — relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de six ans, préavis accepté à l'unanimité par notre conseil lors de sa séance du 26 mai 2021

— je vous pose la question suivante:

Depuis 2008, notre commune de Montreux soutient activement les paysannes et paysans qui s'engagent à repousser la fauche afin de préserver les narcisses, notre fameuse «neige de mai». Dans ce contexte enrichi de mesures de protection anciennes et nouvelles, pourriez-vous nous informer de la manière dont ce nouveau cadre réglementaire cantonal va être utilisé par notre commune et par la région de la Riviera pour renforcer concrètement la protection de ces prairies de narcisses, véritables bijoux de notre patrimoine naturel et objet de notre engagement soutenu?

Je vous remercie d'avance pour votre attention et reste attentive à votre retour

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame l'interpellatrice,

En bref: la Municipalité constate que cette directive d'application ne va pas changer notre politique de soutien aux narcisses. Mais la Municipalité anticipe cependant qu'une telle réponse est un peu trop courte.

Ainsi, la Municipalité remercie Madame l'interpellatrice pour sa question relative à la protection de cette fleur, si emblématique de notre Commune. Cela permet à la Municipalité d'apporter quelques clarifications.

Certes, cette directive d'application était surtout attendue pour clarifier les nouveautés relatives à l'octroi d'autorisation d'abattages. Suite à sa publication, elle a davantage fait parler d'elle pour les nouvelles contraintes imposées aux champignonnières et champignonniers ou encore en rappelant que le ramassage d'escargots pouvait être amendable. Le statut des narcisses change également.

En effet, le Canton a ajouté un niveau de protection à certaines espèces non protégées au niveau fédéral, dont les narcisses. Cependant, la directive précise qu'il y a deux listes de plantes en fonction de leur niveau de protection. Plus précisément, l'article 8 «Espèces animales et végétales protégées au niveau cantonal (art. 12 al. 1 let. a et b LPnP)». Or, seules les espèces de l'annexe 1 font l'objet d'une protection importante, notamment de leur espace vital. La protection des plantes qui figurent à l'annexe 2 ne concerne que des restrictions de cueillette ou de récolte.

Or, si vous ne le saviez pas avant, vous l'avez deviné, les narcisses figurent dans l'annexe 2. Il n'y a donc aucune nouvelle obligation ni nouvel outil pour renforcer notre politique de soutien aux propriétaires et exploitants de narcisses qui s'engagent à protéger des prairies à narcisses. Par ailleurs, les restrictions en matière de cueillette sont celles qui sont déjà d'usage actuellement pour les narcisses, je cite: « "La cueillette, la récolte ou toute autre forme de prélèvement des espèces végétales inscrites à l'annexe 2 n'est admise, dans une quantité qui peut tenir dans la main [...]. Le prélèvement à des fins lucratives est prohibé."»

Pour être complet, la Municipalité précise qu'un article, l'article 12 en l'occurrence, donne une marge de manœuvre supplémentaire aux communes, en leur octroyant le droit de déterminer des périmètres avec des restrictions accrues. Cependant, celui-ci ne concerne de manière explicite que la protection d'espèces végétales non protégées.

En conclusion, si cette loi formalise des pratiques déjà accrues et interdit des cueillettes excessives de narcisses, elle n'engendre aucun nouveau droit et aucun changement au programme communal de protection des narcisses. La Municipalité espère avoir ainsi répondu à la question de l'interpellatrice.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

J'ai pris connaissance de la réponse de la Municipalité et j'en suis satisfaite. J'espère que, dans le contexte actuel, la commune continuera à soutenir la protection des narcisses et qu'à l'avenir cette protection sera renforcée.

11.2 Interpellation de M. Pierre Loup «Des sociétés locales au 2M2c»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Est-ce qu'il y aura, dans le 2M2C, une salle pour les sociétés, comme promis à la votation com-

munale du 24 septembre 2020, pour financer le 2M2C?

D'avance merci pour votre réponse.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur l'interpellateur

Je vous remercie pour votre question, à laquelle la Municipalité répond de la manière suivante:

- En date du 4 juin 2021 La Municipalité informait votre conseil sur la future salle des sociétés du centre des Congrès. Voici quelques éléments de cette communication:

Déjà lors de la séance de commission qui a étudié le préavis 02/2020, il est apparu que la salle des sociétés prévue dans le projet ne correspondait pas totalement aux besoins et qu'il était intéressant d'étudier une optimisation de celle-ci. La commission recommandait à la Municipalité de faire une réflexion sur l'augmentation de la capacité de la salle. Les études effectuées par la suite ont démontré un potentiel d'amélioration intéressant de cette salle, mais à un coût plus important qu'espéré, ceci malgré diverses pistes d'économies proposées.

Aussi, en concertation avec la commission municipale consultative 2m2c, la Municipalité a décidé de geler momentanément les études relatives à cette salle des sociétés et de ne pas matérialiser les aménagements intérieurs pour celle-ci dans les plans d'enquête. Cette manière de faire ne remet pas en cause la volonté de réaliser une salle pour nos sociétés locales au sein de ce bâtiment, mais permet de repousser provisoirement les décisions à son sujet sans compromettre le calendrier général du projet. Cette solution semble ainsi clairement la plus appropriée pour donner le temps nécessaire aux autorités politiques, exécutives et délibératives de notre Commune pour finaliser le meilleur projet et son financement. Le temps ainsi gagné sera mis à profit par la Municipalité pour élaborer un projet, en concertation avec la commission consultative, qui fera l'objet d'un préavis afin de vous donner l'occasion de valider un projet définitif, son financement et d'apurer les frais occasionnés par ces études complémentaires.

A ce jour, nous sommes toujours dans la même situation. La Municipalité privilégie la conduite des travaux du 2m2c pour sa réouverture au printemps 2026, sans la salle des sociétés locales. En parallèle, nous poursuivons les échanges avec la commission consultative et les sociétés locales afin de finaliser un projet qui sera soumis à votre conseil.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre demande

M. Pierre Loup (DA)

Je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse municipale, mais je suis plus au clair. Je souhaiterais que la population soit aussi au courant de ces changements de cap, car il serait intéressant de voir les réactions. Peut-être que nous reviendrons sur ce sujet lors d'un prochain Conseil.

11.3 Interpellation de M. Quentin Talon «Veytaux, zone Mobilis»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Avec la venue potentielle de Veytaux dans la commune de Montreux, les nouveaux habitants devraient payer deux zones mobilis pour leurs trajets vers l'administration communale. Vevey et La Tour-de-Peilz ont des zones qui couvrent l'entier de leur territoire dense. Il pourrait être compréhensible que les hauts (Vallon de Villars, Les Avants, Caux, Glion) soient hors de cette zone urbaine et aient une zone supplémentaire. Veytaux devrait par contre être rattaché à la zone 73.

Nous avons déjà discuté dans ce conseil la difficulté de traiter avec Mobilis. Néanmoins, ne serait-ce pas une excuse pour revenir à la charge afin de rediscuter le zonage?

D'avance merci pour votre réponse

M. Florian Chiaradia, Municipal

La Municipalité répondra par écrit.

11.4 Interpellation de M. Roland Rimaz «Les étoiles filantes seront-elles visibles à Montreux?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans son plan d'ancrage de l'écoresponsabilité notre commune prévoit notamment dans ses actions prioritaires d'élaborer un plan lumière afin de protéger l'environnement nocturne et de lutter contre la pollution lumineuse. Le début de l'élaboration du plan lumière est prévu pour 2025, sa finalisation n'est pas fixée dans le temps.

Le Projet Perséides, association créée à Orbe en 2019, dont le but est d'éteindre l'éclairage public, chaque année, dans toute l'Europe dans la nuit du 12 au 13 août pour visualiser la pluie d'étoiles filantes des Perséides œuvre au développement de son but. L'association souligne que se réapproprier la nuit, au moins une fois dans l'année, est important pour les quatre raisons suivantes. Scientifique, un tel projet permet d'observer notre Voie lactée et la pluie d'étoiles filantes dans des conditions optimales qui ont disparu au cours de ces dernières décennies. Ecologique, le projet appelle à repenser notre besoin en luminosité pour favoriser la santé humaine et la biodiversité. Culturelle, les étoiles sont le fondement de notre culture et des anciennes religions. Se réapproprier la nuit, c'est ouvrir notre imagination et notre créativité. Enfin, Spirituelle, admirer le ciel nocturne, c'est se confronter à l'Univers, retrouver notre humilité face à l'infini.

En 2024 en Suisse romande ce sont 166 communes qui ont éteint l'éclairage public toute la nuit du 12 au 13 août dès 22 heures et 91 communes qui ont éteint plus tard que 22 heures dans le cadre d'une démarche pérenne.

Questions:

- A Montreux où le début de l'élaboration du plan lumière est prévu pour 2025, pouvons-nous connaître la date de sa finalisation? Et si non, pourquoi?

- Pour quelle(s) raison(s) notre commune ne s'est-elle pas associée au mouvement initié par le Projet Perséides dès 2019?
- Notre commune prévoit-elle d'investir 120.- CHF par année pour devenir membre de l'association, à but non lucratif, Projet Perséides?
- Notre commune sera-t-elle en mesure de participer à la nuit du 12 au 13 août dès 2025?

M. Florian Chiaradia, Municipal

La Municipalité répondra par écrit.

11.5 Interpellation de M. Samuel Roch «Extinction de l'éclairage public nocturne, quel bilan?»

L'interpellation est soutenue à main levée par plus de 5 membres.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Par voie de communiqué, la Municipalité annonçait en date du 5 juillet 2023 la mise en place de mesures test d'extinction de l'éclairage nocturne dans les villages de Chailly et Tavel.

Cette mesure a débuté fin juillet 2023 et était annoncée pour une durée d'une année. Après de longs calculs, j'en suis arrivé à la conclusion que la mesure test était donc arrivée à son terme.

Mes questions:

- 1 - A quelle date la fin de la mesure test est-elle prévue?
- 2 - De quelle manière la Municipalité prévoit-elle d'établir un bilan de cette expérience, quelles seront les personnes consultées, selon quel procédé le seront-elles et dans quels délais.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je vous remercie pour votre attention.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur l'interpellateur,

En préambule il convient d'apporter quelques précisions.

Début 2023, plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'association des intérêts de Chailly.

Lors d'un comité, une délégation de la Municipalité accompagnée d'un chef de service est venue présenter les réflexions en cours et le dispositif qui sera mis en place.

Ainsi, en date du 16 février 2023, le responsable de l'éclairage public de la commune a parcouru avec Monsieur le Président de l'association de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs, les périmètres qui concernaient l'extinction de ce village.

L'association a proposé d'y ajouter les chemins des Cornaches, de Warens et des écoliers. Suite à ces discussions, des travaux d'installation d'une nouvelle armoire d'éclairage public pour mettre en place l'extinction à Baugy ont été réalisés avec une entreprise de la place. Après quelques mois de mise en œuvre, le 23 avril dernier, un tour de table qui avait pour but de par-

tager les informations sur les aspects sécuritaires et recueillir les ressentis et expériences des villageois et villageois concernés par l'extinction de l'éclairage public dans les villages a été organisé à la Rue de la Gare 30, au service des travaux publics.

Les personnes conviées à cette séance étaient les suivantes:

- le président de l'association des intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs,
- le président de l'association des intérêts de Tavel,
- le responsable de la cellule prévention de l'ASR,
- deux répondants de proximités de l'ASR,
- le travailleur social hors mur,
- le délégué à l'énergie qui, malheureusement était excusé ce soir-là,
- le chef de service des travaux publics et
- le responsable de l'éclairage public.

Suite aux discussions menées lors de cette séance, il a été décidé de maintenir en test la mesure d'extinction de l'éclairage public, ceci laissant le temps nécessaire d'explorer les possibilités techniques pour modifier les horaires de l'extinction aujourd'hui fixé de 23 h 30 à 5 h 00, étude qui est toujours en cours actuellement.

Nous pouvons vous apporter les réponses suivantes:

- 1 - A quelle date la fin de la mesure test est-elle prévue?

La phase test sera terminée une fois le bilan consolidé et l'étude technique terminée, soit dans le courant du 2^{ème} semestre 2024.

- 2 - De quelle manière la Municipalité prévoit-elle d'établir un bilan de cette expérience, quelles seront les personnes consultées, selon quel procédé le seront-elles et dans quels délais?

Il a été évoqué, lors des échanges du tour de table du 23 avril dernier, qu'une consultation de la population concernée sera effectuée cet automne. À ce stade la préparation de cette consultation est en cours et les modalités doivent être travaillées, notamment avec le service communication de la commune de Montreux, suite à quoi, celle-ci sera intégrée au bilan tout comme le retour du tour de table du 23 avril dernier qui vous a été mentionné plus haut. L'objectif est de la réaliser d'ici la fin de l'année.

Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

M. Samuel Roch est satisfait des réponses et remercie la Municipalité.

11.6 Interpellation de M. Mathieu Ehinger «PACom, qui est le groupe citoyen et quel est son rôle?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, Chères et chers collègues.

Le processus d'établissement du nouveau plan d'affectation communal (PACom) est en cours. Dans ce cadre, une démarche participative prévoit la tenue de quatre ateliers auxquels participent 32 citoyens tirés au sort. Le 12 avril dernier, la Municipalité nous informait que le groupe citoyen était constitué et que les ateliers débuteraient avant l'été. Une communication sur ces ateliers était également prévue durant l'été.

Si une consultation participative des citoyens est essentielle dans le processus d'élaboration du nouveau plan affectation de la commune, il est essentiel que chacun puisse connaître le processus de sélection, les personnes retenues ainsi que la mission de ce groupe de citoyens.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

1. Quel a été le processus de sélection du groupe de citoyens?
2. Qui sont les personnes retenues pour participer à cette démarche participative?

S'il n'est pas possible de transmettre les noms de ces personnes, pourriez-vous nous transmettre leur âge, leur lieu de résidence dans la commune ainsi que leur profession?

3. Qu'est la mission de ce groupe de citoyens dans le processus d'élaboration du PACom? Est-elle seulement consultative?
4. Est-il possible de consulter les contre-rendus des ateliers?
5. Le Conseil communal sera-t-il lui aussi consulté dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan (ateliers participatifs, table ronde, ...)?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur l'interpellateur,

1. Quel a été le processus de sélection du groupe de citoyen?

Pour rappel, un tout ménage avait été distribué, celui-ci invitait chaque habitante et habitant à répondre à un formulaire en ligne et, en cas d'intérêt, à se manifester pour être candidat à la participation de ce groupe citoyen, environ 350 personnes se sont déclarées intéressées. Cela avait été annoncé dans le préavis y relatif et avait été discuté dans le cadre de la commission. Vous pouvez prendre connaissance de ces éléments dans le rapport de la commission. Il y a eu deux participantes féminines et deux participants masculins par tranche d'âge.

Les personnes ont d'abord été sélectionnées en fonction de ces catégories et un tirage au sort a eu lieu.

2. Qui sont les personnes retenues pour participer à cette démarche participative?

S'il n'est pas possible de transmettre les noms de ces personnes, pourriez-vous nous transmettre leur âge, leur lieu de résidence dans la commune ainsi que leur profession?

Nous n'avons pas demandé à ces personnes si leur nom peut être rendu public, nous n'allons pas vous donner l'information ce soir, même s'il n'y a pas de secret.

Concernant leurs âges, il y a deux femmes et deux hommes dans les tranches d'âge suivantes: moins de 20 ans, entre 20 et 30 ans etc.



VOTRE
RÉVEILLON

*Faites
pétiller votre fin d'année*

**3 AMBIANCES À CHOIX
DÈS 99.-**



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELÉZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME)

Le lieu de résidence et la profession n'ont pas été pris en considération, mais je peux vous assurer que le résultat du tirage au sort a permis une belle représentativité, notamment entre propriétaires et locataires et en fonction des différentes sensibilités en matière d'aménagement du territoire. De plus, des représentants d'associations ont été invités.

3. *Qu'est la mission de ce groupe de citoyens dans le processus d'élaboration du PACom? Est-elle seulement consultative?*

Comme cela a été précisé dans le cadre du préavis et des extraits de l'appel d'offre du dossier déposé par le bureau DOLCI, ce groupe de citoyens n'a qu'un rôle consultatif, au même titre que les personnes qui ont participé au questionnaire.

Leur rôle et leur mission sont d'analyser et de s'exprimer lors d'ateliers thématiques. Je vous invite pour de plus amples renseignements à aller consulter le site de la commune de Montreux: <https://www.montreux.ch/pacom>. Vous y trouverez l'ensemble des communiqués qui ont été transmis précédemment, les dates des ateliers et leurs thèmes.

4. *Est-il possible de consulter les contre-rendus des ateliers?*

Ceux-ci seront rendus public le moment venu, quand ils auront été validés et dès que nous reviendrons devant ce Conseil pour synthétiser différents éléments et présenter l'état de situation.

5. *Le Conseil communal sera-t-il lui aussi consulté dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan (ateliers participatifs, table ronde, ...)?*

La question reste encore ouverte, la volonté est de pouvoir vous intégrer et vous consulter, mais sans interférer entre votre rôle décisionnel et votre rôle consultatif.

Il y a encore plusieurs étapes. Cela avait, notamment, été discuté avec plusieurs commissions de votre Conseil communal intéressées par la question du plan d'affectation communal. Il y aura par exemple la stratégie d'urbanisation, un document qui sera prochainement présenté et soumis à la Municipalité, qui pourrait faire l'objet d'une consultation.

La Municipalité est très attentive à ne pas mélanger les rôles des uns et des autres. C'est pour cela qu'il nous paraissait important, sur cette première étape de consultation d'avoir des personnes, autant que faire se peut, représentatives de la diversité de la commune, de la société civile.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

M. Mathieu Ehinger est satisfait de la réponse Municipale.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma question est adressée à M. Walther, sauf erreur vous avez dit que les personnes sélectionnées n'ont pas été consultées pour savoir si leurs noms pouvaient être publiés, à mon avis il est obligatoire de les publier, parce que sinon cela veut dire que nous avons un groupe citoyen qui est consulté en secret et cela n'irait pas avec la loi sur l'information. Est-ce que vous pourriez nous donner un délai pour lequel vous consulterez ces personnes et que vous leur indiquerez qu'il faut que leurs noms apparaissent, parce que nous avons le droit d'être informés.

M. Caleb Walther, Municipal

J'ai répondu à la question de M. l'interpellateur en indiquant qu'il n'y avait rien de secret, mais il s'agit d'une démarche formelle. Nous ferons le nécessaire, mais nous ne pouvons pas répondre ce soir à cette question.

11.7 Interpellation de M. Lionel Winkler «Fontanivent: un passage à niveau pas à niveau»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers Collègues,

Cette fois, nous y sommes, l'écologie concrète, pragmatique et quotidienne est bien présente, plus besoin de prendre la voiture, le train, l'avion, les autocars pour se rendre à Rust en Allemagne ou à Couvray en France pour avoir des sensations fortes: un tout nouveau parc d'attraction a été installé, chez nous, à Fontanivent !...

Et il y en a pour tous les goûts, Mesdames et Messieurs: à 5km/h la sensation du bateau de pirates sous la houle vous est assurée.

A 10km/h, c'est le grand-huit! Cependant, pour des raisons de gabarits de voiries, le looping n'a pas encore pu être installé.

Pour les plus téméraires, l'option 15km/h qui vous garantit des sensations encore insoupçon-

nées à ce jour. On vous demandera, pour cette option en particulier, un équipement de sécurité adapté: casque, mentonnière, genouillère... le protège-dents n'étant pas à exclure dans ce cas-là.

Mais n'oublions pas non plus pour les plus romantiques, le carrousel des tasses et des sous-tasses... dans les coffres de tout un chacun et les véhicules de déménagements...!

Oui, Mesdames et Messieurs le sarcasme est de mise pour une situation complètement ubuesque après des travaux d'assainissement du passage à niveau aval de Fontanivent, où la situation sécuritaire s'est fort heureusement améliorée pour les usagers du train, mais complètement détériorée pour tous les autres usagers de ce passage à niveau.

Mais qu'est-ce qui a bien pu se passer dans la tête des ingénieurs civils dans le traitement de cet assainissement? La notion de "à niveau" n'est-elle plus dans les manuels de construction de la nouvelle génération?

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité, questions que certainement des centaines d'usagers se posent au quotidien depuis plus de 2 mois...:

1. qui est responsable de ces travaux d'assainissement?
2. quand et comment la planification de ces travaux entre le MOB, la Commune et le Canton s'est-elle établie?
3. comment la coordination de ces travaux entre le MOB, la Commune et le Canton s'est-elle déroulée?
4. comment la Municipalité juge-t-elle le résultat final de cet assainissement du passage à niveau à Fontanivent, tant sur le plan sécuritaire que sur le plan du confort pour l'ensemble des usagers?
5. quels ont été les coûts prédéfini à charge de la Commune pour l'assainissement de ce passage à niveau et son environnement direct?
6. un procès-verbal de réception des travaux a-t-il été établi entre le MOB, la Commune et le Canton et si oui, quel en est, en résumé, sa teneur?
7. en cas de malfaçon avérée, qui sera responsable de la remise en état initiale des voiries et, le cas échéant, qui en supportera les coûts supplémentaires?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous apporter.

M. Florian Chiaradia, Municipal

La Municipalité répondra par écrit.

Il est 21 h 44, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

GENDRE & EMONET

GROUPE COMPTOIR IMMOBILIER

<p style="margin: 0;">Siège principal Rue Industrielle 26 1820 Montreux T +41 (0)21 977 30 30</p>	<p style="margin: 0;"> Succursale Place St-François 1 1001 Lausanne T +41 (0)21 845 30 30</p>
---	---

www.gendre-emonet.ch

GÉRANCE | COPROPRIÉTÉ | COURTAGE | A VOTRE SERVICE DEPUIS 1994

**Procès-verbaux des séances du
19 juin et du 4 septembre 2024.
Les versions complètes
des procès-verbaux peuvent être
obtenues au greffe municipal.**

PUBLICITÉ



MoineImmobilier Sàrl



Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

www.wider-sa.ch

adler

JOAILLIERS DEPUIS 1886

With Heart, With Style



JEWELLERY PALACE

Fine Jewellery & Swiss Watches

AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820, MONTREUX VD

WWW.JEWELLERYPALACE.CH